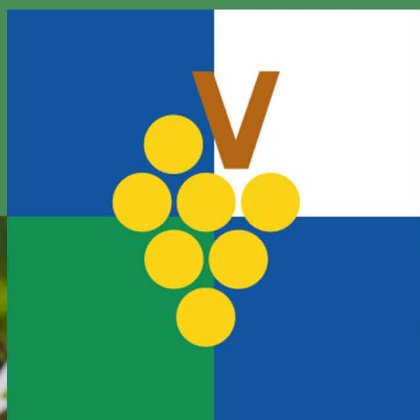


# Rapport de gestion

## Municipalité de Vully-les-Lacs



2023



# Table des matières

**P. 1-3** **Conseil communal**

**P. 4-8** **Municipalité**

**P. 9-13** **Administration générale**  
**Aménagement du territoire**

**P.**  
**14-20** **Service des eaux**  
**Éclairage public - Informatique**

**P.**  
**21-28** **Instruction publique**  
**Écoles - Gestion des déchets**

**P.**  
**29-40** **Finances - Ports & Plages**  
**Tourisme - Économie**

**P.**  
**41-51** **Affaires culturelles**  
**Sécurité - Routes, mobilité, transports**

**P.**  
**52-56** **Affaires sociales**  
**Forêts - Chemins AF**

**P.**  
**57-63** **Bâtiments communaux**  
**Police des constructions**



## Préambule municipal

Fort de l'expérience acquise ces deux dernières années, l'édition du rapport de gestion 2023 reprend le même concept que les précédentes, autant sur la forme que sur le fond.

Le présent rapport tente une fois encore de retracer au mieux une année complète d'activité de la municipalité de Vully-les-Lacs, de la gestion des dossiers stratégiques à la tenue des affaires courantes, qui sont à l'image de notre évolution démographique, en constante augmentation.

Sans surprise, la tâche a été à nouveau très importante et variée. Les réalisations d'ouvrages tels que l'extension de l'école EPK, la construction du réservoir de Charmontel, la rénovation du pont sur la Broye à Salavaux ont pu être menées à terme, ou presque en ce qui concerne l'école.

Par ailleurs, le projet du nouveau plan d'aménagement territorial, PACom, a pu être complété, afin d'être soumis à l'autorité cantonale.

Les projets destinés à améliorer des infrastructures existantes se sont poursuivis. Nous pouvons citer, entre autres, le plan des rives du lac de Morat, la poursuite de l'amélioration de l'éclairage public, un projet d'irrigation dans la Basse Broye et la création de l'association de communes nommée EBBV pour le projet de future STEP régionale.

L'amélioration du réseau routier se poursuit également au rythme prévu en début de législature, même si le projet majeur consistant à refaire la traversée du village de Salavaux en direction de la Broye a dû être revu suite au compte rendu des commissions en charge d'examiner le dossier.

Finalement, il me plaît de relever l'engagement des collègues de la municipalité qui reste très élevé, leur motivation à gérer au mieux les différents projets et demandes constituant la priorité de chacun.

En espérant que le contenu du présent rapport satisfera chacun cette année encore, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier l'ensemble du personnel communal ainsi que mes collègues municipaux, pour l'application et l'engagement mis au service de la commune.

**Michel Verdon, syndic**







# Conseil communal

Bureau du conseil

Commissions

Liste des préavis



## Conseil Communal au 31.12.2023

### Bureau du Conseil

**Président :** M. Julien Schwab (Entente)  
**Vice-Présidente :** Mme Sabine Thierrin (PLR)  
**Secrétaire :** Mme Elisabeth Christinat  
**Scrutateurs :** M. Florian Aebi (Entente)  
M. Jérémie Christinat (PLR)  
**Scrutateurs suppléants :**  
M. François Maeder (Entente)  
M. Emile Spahr (PLR)

**Huissier/échançon :** M. Fabio Cibolini

### Commission des finances :

M. Cédric Bardet (Entente)  
Mme Anne Jobin (Entente)  
M. Damien Fioretta (PLR)  
M. Antoine Parisod (PLR)  
M. Arnaud Guignard (PLR)

### Délégués aux associations intercommunales au 31.12.2023

**ARPEJE** Mme Céline Ventrice (Entente)  
Mme Joëlle Roch (Entente)  
Mme Claire Bovet (Entente)  
M. Simon Jaunin (Entente)  
Mme Frédérique Miazza (PLR)  
M. Christophe Tombez (PLR)  
M. Loïc Loup (PLR)

#### Suppléants:

M. Gilles Bardet (Entente)  
M. Alexandre Bardet (PLR)

### Délégué au conseil législatif de l'Entente des Savoies

M. David Loup (Entente)

### Commission pour les naturalisations :

Mme Géraldine Mosimann (PLR)  
M. Damien Waeber (PLR)  
M. Joffrey Tombez (Entente)

### AIRPG :

M. Alexandre Bardet (PLR)  
M. Jérémie Christinat (PLR)  
M. David Loup (Entente)  
Mme Fabienne Vessaz (Entente)

### Délégués à l'EBBV :

Mme Géraldine Mosimann (PLR)  
M. Victorio Quercia (Entente)

### Commission de gestion :

M. René Flüri (Entente)  
M. Joffrey Tombey (Entente)  
Mme Karin Hügli (Entente)  
M. David Schwab (Entente)  
M. Julien Bessard (PLR)  
Mme Céline Duran (PLR)  
M. Christian Failloubaz (PLR)

### Commission de recours en matière informatique :

M. Victorio Quercia (Entente)  
M. David Loup (Entente)  
M. Arnaud Guignard (PLR)

### Commission de recours en matière d'impôts :

Mme Anne Jobin (Entente)  
Mme Amélie Besse (Entente)  
M. Damien Waeber (PLR)

#### Suppléant:

M. Jean-Claude Vioget (Entente)

### ABV

M. Gilles Bardet (Entente)  
M. Léo Amiet (PLR)

### Commission des bâtisses :

M. Antoine Savary (Entente)  
M. François Maeder (Entente)  
M. Yves Amiet (Entente)  
M. Raphaël Vincent (Entente)  
M. Christian Failloubaz (PLR)  
M. Ralf Vermeulen (PLR)  
M. Jean-Michel Loup (PLR)

### Délégués au groupement forestier :

M. Raphaël Vincent (Entente)

#### Suppléant:

M. Dylan Loup (PLR)

### Délégué au SDIS Broye-Vully :

M. Ulrich Weyermann (Entente)

#### Suppléant:

M. Emile Spahr (PLR)

## Liste des préavis municipaux

No du préavis	Présenté au Conseil communal du	Objet	Décision	Etat
2023 / 01	07.03.2023	Demande de crédit de CHF 70'000.-- pour le remplacement d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien du secteur plage et de ses alentours, ainsi que le déneigement	accepté	terminé
2023 / 02	27.06.2023	Adoption de la prolongation du plan d'affectation et du règlement de la zone réservée communale	accepté	terminé
2023 / 03	30.05.2023	Approbation des statuts pour la création d'une Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV)	accepté	terminé
2023 / 04	27.06.2023	Comptes de l'exercice 2022	accepté	terminé
2023 / 05	27.06.2023	Réfection de la route d'Avenches, remplacement de la conduite d'eaux claires et création de deux portes d'entrées du village à l'est et à l'ouest : demande de crédit de CHF 2'850'000.--	retiré de l'OJ	
2023 / 06	27.06.2023	Crédit d'étude de CHF 90'000.-- pour la protection contre l'érosion de la rive lacustre du secteur Montbec à Chabrey	accepté	en cours
2023 / 07	26.09.2023	Adoption de l'arrêté d'imposition 2024	accepté	terminé
2023 / 08	26.09.2023	Règlement du port des Garinettes	accepté	terminé
2023 / 09	12.12.2023	Budget de fonctionnement de l'année 2024	accepté	terminé
2023 / 10	12.12.2023	Demande de crédit de CHF 18'000'000.-- pour la construction d'une halle double et la transformation de l'ancienne salle polyvalente	accepté	en cours

### Motions – Postulats - Questions:

Motion	Présenté au Conseil communal du	Objet	Décision	Etat
2023-M01	07.03.2023	Plan général d'affectation et règlement sur la police des constructions – Vision et principes directeurs du futur PACom	accepté	terminé
Postulats	Présenté au Conseil communal du	Objet	Décision	Etat
2022-P01	27.06.2023	Demande d'examiner la possibilité d'externaliser les tâches du bureau technique à l'AISTBV	accepté	terminé
2023-P01	27.06.2023	Des logements à loyers abordables pour les jeunes citoyens	accepté	terminé
Questions	Présenté au Conseil communal du	Objet	Décision	Etat
2023-Q01	12.12.2023	La municipalité est-elle prête à mettre en place une politique de soutien à la cohésion villageoise	accepté	en cours
2023-Q02	12.12.2023	Position de la Municipalité pour l'organisation d'une étape du Tour de Romandie en 2026	accepté	en cours





# Municipalité

Dicastères

Délégations

Plan de législature

## Les points marquants de la municipalité pour l'année 2023



- Madame Marie-Pierre Vincent nous a transmis une lettre de démission pour le 31 décembre 2023. Elle nous a informé de sa décision en raison d'un problème de santé ayant affecté son mari. Si la Municipalité a parfaitement compris cette décision, elle a tenu à exprimer toute sa reconnaissance à Madame Marie-Pierre Vincent qui a non seulement démontré une application et un savoir-faire très importants lors des deux années et demie passées au sein de l'équipe dirigeante de la commune, mais également pour tout ce qu'elle apportait de positif au service de nos concitoyens.
- Durant l'année 2023, la Municipalité s'est réunie à 46 reprises pour la tenue de sa séance hebdomadaire, avec un taux très positif de 94,5 % de présence.
- Il est à relever que le travail interne de la Municipalité se poursuit dans une atmosphère ouverte et constructive. Les débats sont généralement animés et maintenus, autant que possible, à un niveau stratégique et visionnaire. Les commissions internes fonctionnent elles aussi de manière positive, le plus gros effort ayant été réalisé une fois encore par celle s'occupant du plan d'aménagement et travaillant sur le dossier du PACom, complété à la fin mai 2023.
- La liste des dicastères ci-dessous reste inchangée depuis la mise en place de l'actuelle Municipalité. Quelques ajustements mineurs seront réalisés dès que le nouveau municipal, Monsieur Julien Bessard, récemment élu, intégrera le collège de l'exécutif.



## Municipalité

Membre	Dicastères	Délégations principales
<b>Michel Verdon Syndic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration générale</li> <li>- Ressources humaines</li> <li>- Développement territorial</li> <li>- Domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARBV</li> <li>- COREB</li> <li>- UCV : Conseil des 50</li> <li>- STEP régionale, Président du COPIL</li> <li>- EBBV : Président du CODIR</li> </ul>
<b>Alain Bally 1er Vice-Syndic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service des eaux</li> <li>- Épuration</li> <li>- Renaturation cours d'eau</li> <li>- Éclairage Public</li> <li>- Informatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ABV - CODIR</li> <li>- ORPC</li> <li>- AIRPG</li> <li>- Dangers naturels</li> </ul>
<b>Christian Genilloud Municipal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction publique</li> <li>- Extension EPK</li> <li>- Sport</li> <li>- Déchetterie et ordures ménagères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARPEJE - CODIR</li> </ul>
<b>François Haenni 2ème Vice-Syndic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finances</li> <li>- Ports</li> <li>- Plage</li> <li>- Tourisme</li> <li>- Economie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARBV</li> <li>- COREB</li> <li>- Grande Cariçaie</li> </ul>
<b>Laetitia Kohler Municipale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affaires culturelles</li> <li>- Associations Locales ASLV</li> <li>- Journal Le Vullierain</li> <li>- Sécurité</li> <li>- Manifestations</li> <li>- Routes</li> <li>- Mobilité - Transports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCI / ORPC / SDIS</li> <li>- Commission mobilité COREB</li> </ul>
<b>Claire-Marie Spahr Municipale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affaires sociales</li> <li>- Paroisses</li> <li>- Cimetières</li> <li>- Forêts</li> <li>- Chemins AF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARAS</li> <li>- Groupement forestier - CODIR</li> </ul>
<b>Marie-Pierre Vincent Municipale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiments communaux</li> <li>- Police des constructions</li> <li>- Espaces verts, places de jeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARPEJE - Présidente CI</li> </ul>

### Commissions à l'interne de la municipalité

**Plan d'affectation:** Verdon Michel - Vincent Marie-Pierre - Haenni François

**Réaffectation des bâtiments :** Vincent Marie-Pierre - Spahr Claire-Marie - Genilloud Christian

**Tourisme :** Haenni François - Kohler Laetitia - Bally Alain

# Plan de législature 2021-2026

Les progrès sur le plan établi en 2021 sont à lire de la manière suivante

- Réalisés
- En cours
- Pas encore initiés

<b>1. Administration générale</b>
a. Définir un organigramme destiné à donner la clarté et la transparence nécessaires concernant les relations entre la municipalité et les différents services communaux.
b. Revoir le règlement du personnel et l'échelle salariale définie ultérieurement.
c. Définir une vision pour assurer le bon archivage communal.
<b>2. Aménagement du territoire</b>
a. Compléter le Plan d'Aménagement communal et procéder à sa mise à l'enquête.
b. Soutenir le développement du plan directeur régional de la COREB.
<b>3. Terres communales</b>
a. Revoir la directive d'attribution des terres communales avec le support du département de l'agriculture et de l'organisation Prométerre.
<b>4. STEP régionale</b>
a. Création de l'association de communes qui portera le projet de la future STEP.
<b>5. Service des eaux - Epuration</b>
a. Réalisation du réservoir de Charmontel et des canalisations liées au projet.
b. Renaturation des ruisseaux Petite-Glâne et Chenevières de Chabrey.
c. CODIR ABV – Suivi du projet de STEP régionale.
<b>6. Eclairage public</b>
a. Mise en place d'un éclairage réduit et intelligent.
<b>7. Informatique</b>
a. Finalisation migration NEST & Abacus - Mise en place du concept sécurité améliorée.
<b>8. Instruction publique - ARPEJE</b>
a. Poursuivre la mise en place opérationnelle de l'ARPEGE.
<b>9. Extension EPK - Sport</b>
a. Réalisation d'une nouvelle école et d'une salle polyvalente agrandie.
<b>10. Déchetterie – Ordures ménagères</b>
a. Valider et développer les filières de tri en place et le service à la population.
<b>11. Finance</b>
a. Compléter la mise en place du software ABACUS, mise en place d'un nouveau plan comptable.
b. Assurer la mise en place d'un plan d'investissement ambitieux pour la législature.
<b>12. Port – Plage - Tourisme</b>
a. Faire progresser le projet d'aménagement des rives et officialisation du parking attenant.
b. Développer une évolution de la stratégie tourisme.



<b>13. Economie</b>
a. Apporter une écoute et un soutien approprié aux acteurs situés sur le territoire de la commune.
<b>14. Affaires culturelles – Association des sociétés locales ASLV – journal communal le Vullierain</b>
a. Mise en place d'une nouvelle vision pour ce qui touche la culture et les activités liées aux sociétés locales.
b. Assurer la prospérité du journal "Le Vullierain".
<b>15. Sécurité -Manifestations</b>
a. Favoriser le développement de manifestations diverses assurant la vie sociale communale et villageoise.
<b>16. Routes – Mobilité - Transports</b>
a. Poursuivre le renouvellement des routes communales.
b. Développer et mettre en place un concept de mobilité sur le territoire communal.
c. Poursuivre une offre toujours améliorée de transports public pour notre région.
<b>17. Affaires sociales – Paroisse - Cimetières</b>
a. Assurer un service et une animation de qualité pour les habitants de la commune.
<b>18. Forêts – Chemin AF</b>
a. Poursuivre le processus de renouvellement des chemins AF.
b. Soutenir le bon fonctionnement de la gestion des forêts par la nouvelle association intercantonale GFBV.
<b>19. Bâtiments communaux</b>
a. Mise à jour de la vision globale concernant l'utilisation des bâtiments communaux existants. Réalisation des projets définis comme prioritaires.
<b>20. Police des constructions</b>
a. Offrir un service de qualité et de proximité aux projets proposés.
b. Etablir un nouveau règlement de construction lié au futur PA Communal.

## Sujet concernant l'ensemble du collège municipal

<b>21. Transition énergétique – Développement durable</b>
a. Définir la stratégie la plus adaptée à l'ensemble de la commune, mettre en place le plan d'action résultant de cette stratégie.

Concernant le point 21 ci-dessus, la réalisation du Plan Energie et Climat Communal (PECC) sera initié en 2024. La vision de la municipalité, incluant la participation active du conseil communal, sera présentée lors d'une prochaine séance du conseil communal. Malgré la recommandation de la commission de gestion de juin 2023 de donner priorité à ce dossier, cette thématique a pris un peu de retard lié à des problèmes de ressources. La municipalité présentera un concept de mise en place d'un PECC au conseil communal en 2024.





# Administration

Aménagement du territoire

Terres communales

STEP régionale - EBBV

## Administration générale

### Missions :

- Accompagner la municipalité dans le mandat confié par la population.
- Contribuer activement aux séances de l'exécutif.
- Coordonner et développer l'action de la Municipalité et des services communaux.

### Prestations :

- Assurer le meilleur service à la population via le contrôle des habitants et autres prestations.
- Gérer les ressources humaines.
- Garantir l'archivage défini par l'Etat et celui historique des communes avant fusion.

## Synthèse de l'activité des différents services de la commune au cours de l'année 2023

Deux postes ont été créés au cours de l'année dans deux services différents.

Tout d'abord, un nouveau collaborateur a intégré le service technique pour répondre à la demande des citoyens en constante augmentation. Cet engagement a également permis de fortement réduire l'utilisation de ressources externes, engendrant de plus un retour à la normale du temps nécessaire au traitement des dossiers.

Un employé a été recruté fin 2023 afin de pallier deux absences prolongées pour causes médicales au service de la voirie. Par ailleurs, un employé a été engagé à contrat à durée déterminée.

### RH - EPT (Emplois à pleins temps) au 31.12.2023

Services	A plein temps	A temps partiel
<b>Administration communale</b>		
Secrétariat communal	2	0,7
Bourse communale	1	0,7
Contrôle des habitants	1	
Service technique	2	0,85
<b>Service de la voirie</b>		
Voirie, cimetières et espaces verts, déchetteries	7 (1 x CDD)	
<b>Service de conciergerie</b>		
Conciergerie EPK et salle polyvalente	1	1,8 (3 empl.)
Conciergerie bâtiments communaux	1	
<b>Port</b>		
Garde-port	1	
<b>Office du tourisme</b>		
Responsable de l'office du tourisme		0,8

### Auxiliaires :

Les auxiliaires ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus. Ils représentent :

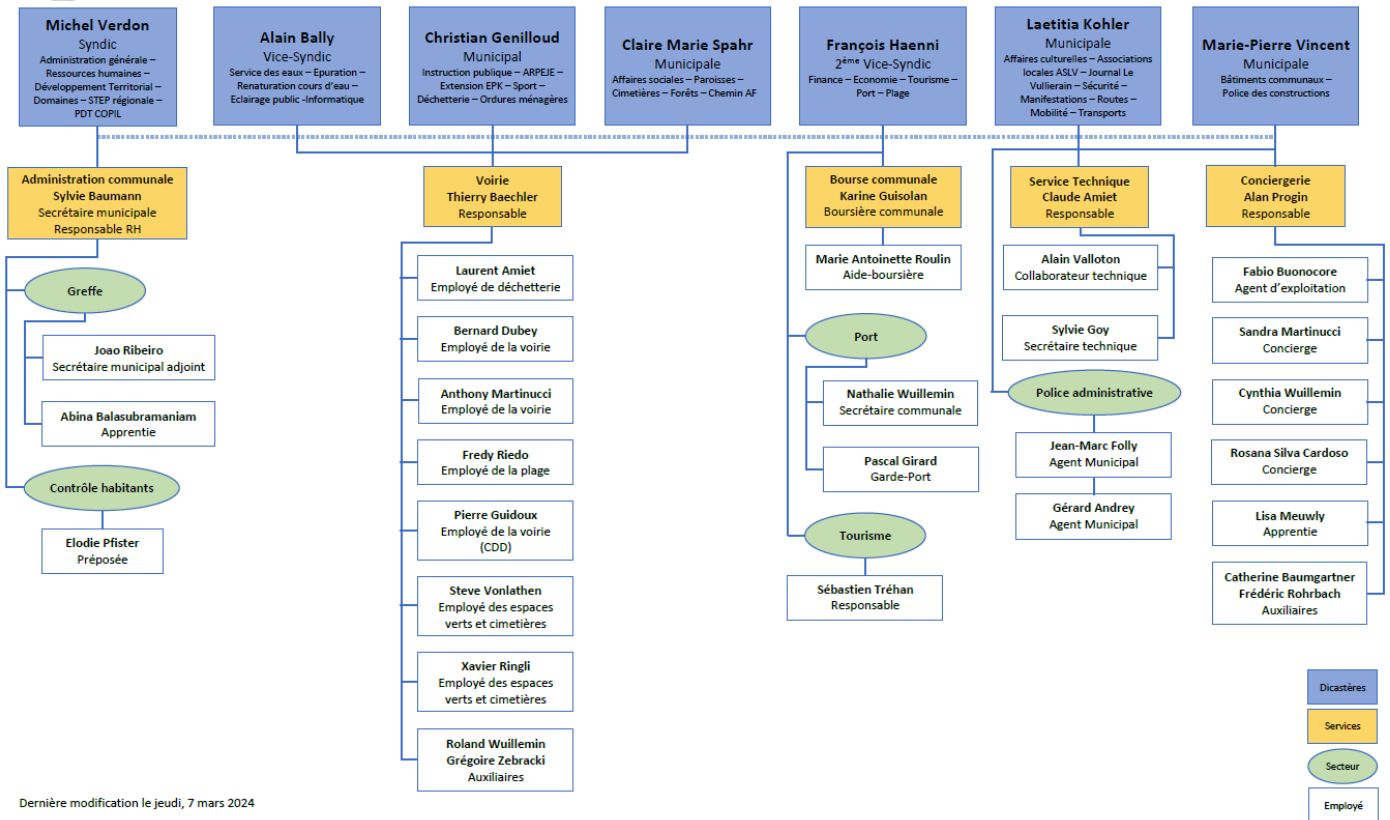
- 3 auxiliaires présents dans les différentes déchetteries communales.
- 3 auxiliaires pour assurer le nettoyage des bâtiments communaux.
- 2 auxiliaires détaché aux tâches de Police.
- 3 auxiliaires pour effectuer le déneigement.

Hors apprentis et auxiliaires de déneigement, le personnel communal est constitué de 32 employés, soit 20.25 EPT.





## Commune de Vully-les-Lacs Organigramme



Des comparaisons avec des communes de tailles équivalentes, voire supérieures, montrent que le nombre d'employés total de notre commune reste encore en dessous de la moyenne estimée.

L'organigramme ci-dessus illustre la situation au 31 décembre 2023

Les nouveaux membres du personnel engagés :

- Monsieur Alain Valloton au service technique
- Monsieur Xavier Ringli au service de voirie

### Situation des services communaux

Si le fonctionnement actuel peut être considéré comme suffisant, voire mieux, il apparaît régulièrement que l'activité opérationnelle des élus municipaux reste encore trop importante. Un changement futur de l'exécutif pourrait entraîner une perte pour la commune en matière de connaissances et d'expérience. Au cours de l'année, une réflexion de fonds a donc été menée en plusieurs étapes, afin d'améliorer cette situation. Elle a débouché sur un concept consistant à introduire de nouvelles compétences telles que gestion de projets ou connaissances juridiques et managériales au sein de l'administration. Ce processus sera initié pendant l'année 2024.

#### Service technique

– Selon le commentaire précédent, le service a pu réduire le temps de traitement des demandes citoyennes, et aussi de reprendre des dossiers mis de côté par manque de capacité.

#### Voirie

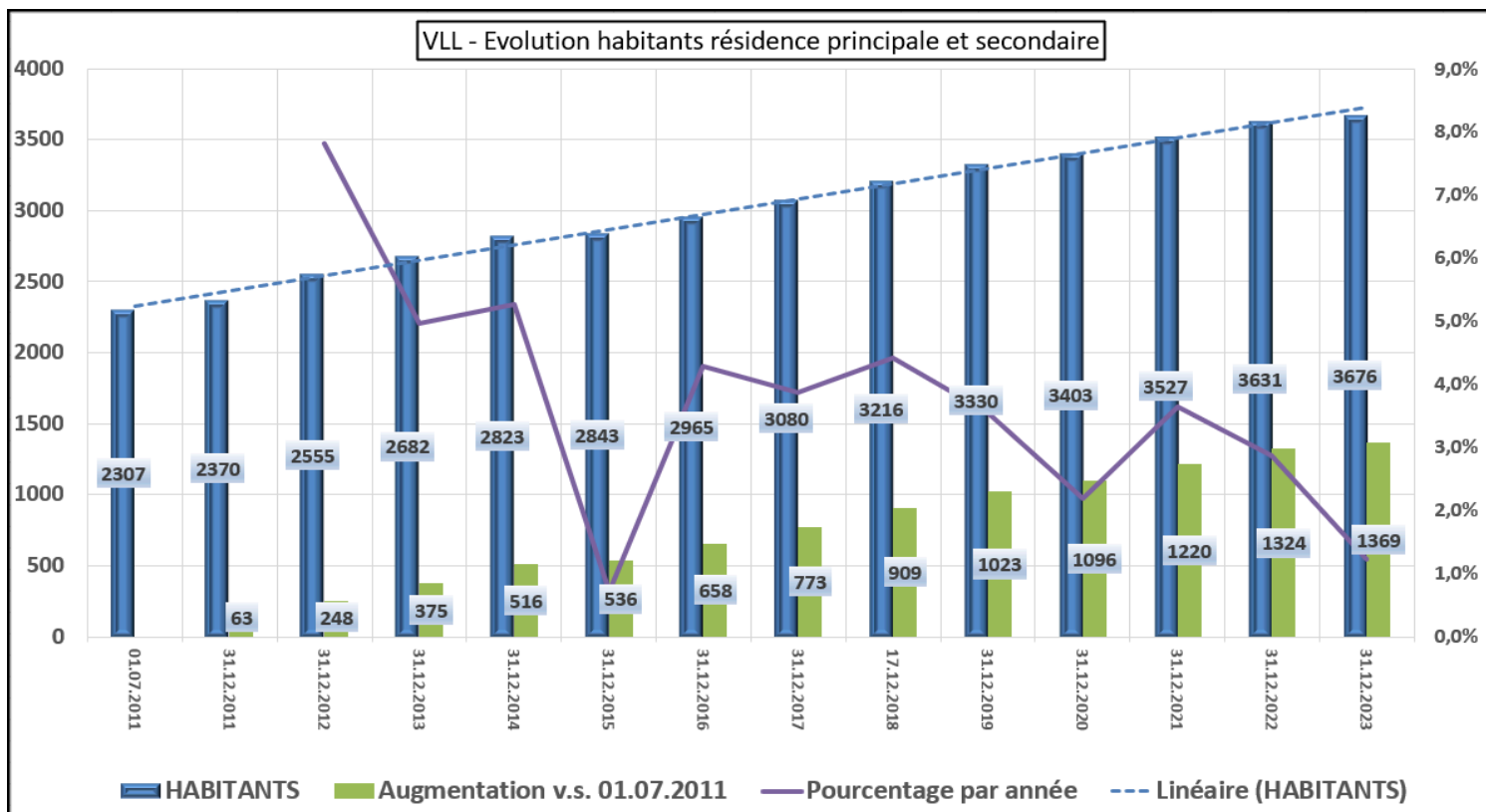
– L'ajustement de l'effectif décrit ci-dessus a permis de maintenir un niveau de service toujours très apprécié de la population à en juger les retours réguliers qui nous sont faits.

#### Locaux administratifs

– La Municipalité souhaite toujours optimiser l'utilisation des locaux de l'ancienne poste. La proposition élaborée l'année dernière de les réaménager, sera validée et améliorée par une expertise professionnelle externe.

## Evolution démographique

En 2023, nous constatons une progression légèrement inférieure à la moyenne de ces dernières années. Cependant, en considérant les projets immobiliers en cours, nous pouvons toujours imaginer franchir la barre des 4'000 habitants aux alentours de l'année 2027, peut-être même avant.



Les tableaux ci-dessous donnent une idée détaillée de la répartition de la population ainsi que des mouvements réalisés en 2023 dans les différents villages. Il est intéressant de relever les variations par localité par rapport à 2022.

• Population suisse <b>3010</b>	<b>Habitants par village</b>	
• Population étrangère <b>666</b>	Bellerive	<b>239 (- 7)</b>
• Total <b>3676</b>	Chabrey	<b>440 (+ 15)</b>
• Arrivées <b>276</b>	Constantine	<b>301 (+ 7)</b>
• Départs <b>276</b>	Cotterd	<b>129 (+ 4)</b>
• Naissances <b>38</b>	Montmagny	<b>213 (+ 3)</b>
• Décès <b>44</b>	Mur	<b>209 (- 6)</b>
• Dossiers étrangers envoyés au SPOP <b>269</b>	Salavaux	<b>1054 (+ 68)</b>
• Cartes d'identité <b>136</b>	Vallamand	<b>574 (- 8)</b>
• Chiens <b>174</b>	Villars-le-Grand	<b>499 (+ 16)</b>

## Aménagement du territoire

### a. Plan d'aménagement communal – PA Com

- i. Le dossier complet du PACom a été envoyé au département de la DGTL le 31 mai 2023.
- ii. Nous avons reçu le retour du canton en décembre, soit après un délai de traitement de plus de 5 mois.
- iii. La meilleure estimation du calendrier à venir est la suivante :
  1. Mars - avril 2024 : Finalisation du projet selon retour de l'examen préalable.
  2. Juin 2024 : Séance publique et mise à l'enquête du plan et de son règlement.
  3. Décembre 2024 : Traitement des oppositions, séances de conciliation.
  4. Mars 2025 : Préavis pour adoption du Conseil communal.
  5. Septembre 2025 : Approbation finale du PACom par le département cantonal compétent.

### b. Contraintes liées à la phase transitoire concernant le règlement des constructions

- i. Conformément à l'article LATC art. 47, la Municipalité a le devoir de rappeler à tout propriétaire intéressé qu'elle peut refuser un permis de construire pour tout projet non conforme à la planification envisagée. Cela étant, elle est autorisée à communiquer sur la réglementation future, sans pour autant donner de garantie absolue tant que ledit règlement n'aura pas été mis à l'enquête.
- ii. Cette situation est complexe, sachant que nous sommes tenus d'appliquer un règlement non encore rendu public. Pour se faire, nous encourageons les habitants à suivre les recommandations publiées de nombreuses fois, notamment de ne pas engager de frais d'architectes avant d'avoir contacté la commune pour connaître le potentiel de tout projet de construction ou de transformation.

## Terres communales

- a. Si la réalisation de la renaturation de la Petite Glâne touche à sa fin, celle du ruisseau des Chenevières de Chabrey est toujours juridiquement engluée. Cette situation va rendre l'attribution des terres communales plus complexe, le scénario idéal prévoyant de mutualiser ces projets pour compenser de manière la plus équitable possible les exploitants concernés.
- b. La directive municipale d'attribution des terres communales a vu son contenu évoluer. Une meilleure transparence sera offerte au Conseil communal dès que le litige opposant la commune à deux exploitants sera réglé par le tribunal d'arrondissement.

## STEP régionale

Le comité de pilotage représentant dix communes vaudoises et fribourgeoises a terminé son travail comme prévu à l'automne 2023. L'association de communes EBBV (Epuraton Basse Broye Vully) a vu le jour en novembre dernier. La réalisation de ce projet majeur estimé à CHF 90 Mios devrait être complétée fin 2028 ou début 2029.

## Relations de travail avec la Commission de gestion (CG)

Souhaitant poursuivre la bonne relation constructive avec cette commission de contrôle, la Municipalité s'est ralliée à la proposition consistant à réaliser des séances spécifiques réunissant un ou deux dicastères uniquement. Ces réunions se sont donc déroulées avec des assistances partielles de la Commission de gestion et de la Municipalité.







# Service des eaux

Épuration

Renaturation des cours d'eau

Éclairage public

Informatique

### Les missions de ce dicastère sont multiples :

- Évacuer les eaux claires efficacement pour éviter les inondations.
- Fournir de l'eau potable en quantité avec la qualité nécessaire.
- Évacuer les eaux usées et superviser leur traitement pour pouvoir rejeter des eaux « propres » dans les lacs et les rivières.

### Eaux claires :

Une étude du réseau des eaux claires a été réalisée durant l'année 2023. Le but était de chiffrer les kilomètres de conduites principales et le nombre de grilles pour chaque village, afin de lancer un appel d'offres pour curer l'ensemble du territoire de la commune tous les 5 ans.

Le tableau ci-dessous indique le résultat de cette étude comprenant environ 50 km de conduites et plus de 1000 grilles :

Village	m de conduites	nb grilles
Bellerive & Cotterd	3200	95
Chabrey	5600	134
Constantine	3700	93
Guévaux & Mur	4850	95
Montmagny	2800	92
Salavaux	7600	196
Vallamand	15700	259
Villars-le-Grand	5800	154
Total	49250	1118

Une première version de cahier des charges a été reçue dans le but de mettre en soumission ce nettoyage quinquennal du réseau des eaux claires de la commune dans le premier trimestre de l'année 2024.

### Eaux potables :

- Le chantier de la construction du réservoir de Charmontel reste le projet principal. Il est relié depuis l'automne aux villages de Chabrey, Villars-le-Grand, Constantine et Montmagny. Il est approvisionné par la STAP de Constantine (voir image ci-dessous) et la future STAP de Chabrey actuellement en construction.

La tâche continue avec la démolition des ouvrages sortis du réseau comme les réservoirs de Chabrey, Villars-le-Grand et Montmagny. L'assainissement des captages des sources alimentant le nouveau réseau suivra et, sauf mauvaise surprise, le projet devrait être terminé en 2024.

### Pompes de la STAP de Constantine :





- L'étude de la zone de source de Mur a été rendue à la fin de l'année 2023. Le plan pour cette zone de la commune est en discussion avec le support de notre fontainier. Les résultats obtenus ne sont pas encourageants tant sur la quantité d'eau fournie par ces sources que sur sa qualité. Une première analyse indique que l'investissement pour une remise à neuf complète ne serait pas raisonnable, car le débit est très faible en été. De plus, l'eau collectée est hors norme et elle doit être diluée 3 ou 4 fois avec de l'eau du lac fournie par l'ABV.

À moyen terme, il n'est pas exclu que ce genre de source doive être filtrée ce qui n'est pas envisageable pour Mur, alors que la place est disponible à la nouvelle STAP de Constantine.

– Une fois que la zone de source de Mur sera traitée, il restera à envisager l’avenir réservé aux sources du Vermou qui ont des captages vétustes. Un réservoir doit être démolit selon la conclusion de la dernière inspection du canton et l’absence d’équipements de mesures a provoqué l’envoi d’eau contaminée dans le réseau à l’automne 2023. Il est à noter que les fortes pluies ont contaminé par infiltration les sources du Vermou, mais aussi celles de Villars-le-Grand. Ces dernières sont maintenant reliées à la STAP de Constantine équipée de lampes UV, d’équipements de mesure de débit et de turbidité. L’eau a été désinfectée au début par les UV, puis mise en décharge automatiquement lorsque le débit est devenu trop important et que l’eau s’est troublée.

Dans le cas des sources du Vermou, la contamination a été détectée le 21 novembre à 16h suite à des mesures sur des d’échantillons prélevés régulièrement dans le réseau. A 22h00, celui-ci était purgé et chloré et les commerces sensibles telles que la boucherie et la boulangerie étaient avertis. La population a aussi été avertie le soir par le biais du site de la commune et avec l’application OiOiWEB. Les personnes personnellement concernées ont été contactées le lendemain matin directement ou par flyer lorsqu’elles n’étaient pas présentes lors du passage du fontainier chez elles. Techniquement, la contamination a été maîtrisée le soir même et la zone a été approvisionnée avec l’eau de l’ABV et les sources du Vermou ont été mises en décharge. Néanmoins, il a fallu attendre le 27 novembre à 16h pour pouvoir lever l’interdiction de boire de l’eau non bouillie au préalable après avoir reçu les résultats des nouveaux échantillons et le feu vert de l’OFCO qui a validé les analyses ainsi que la procédure utilisée qui fait partie intégrante du dossier d’auto-contrôle.

L’image ci-dessous montre les équipements de mesure de la turbidité  et du débit  installés sur chaque arrivée de sources dans la STAP de Constantine :



- Le projet de numérisation du dossier d’autocontrôle a pris du retard, le fournisseur choisi ayant annoncé qu’il cessait de commercialiser son programme. Finalement, le programme Retune de Rittmeyer a été retenu, car il s’agit d’une couche ajoutée sur le programme de gestion Ritop qui a été introduit pour gérer le nouveau réseau Charmontel. Il sera déployé en 2024 avec une collection automatique d’une centaine de paramètres comme les débits et la turbidité cités ci-dessus. L’autre avantage de cette solution est de travailler en synergie avec l’ABV qui utilise aussi le système Ritop pour toutes ses installations. Cela a permis de partager les frais d’acquisition de ce programme avec 9000 francs à la charge de Vully-les-Lacs, contre 13 000 francs mis initialement au budget. La synergie entre Ritop et Ritune réduit également les heures de travail nécessaires à saisir ces paramètres à la main, Ritop poussant automatiquement les informations dans Ritune.

– Le relevé des index des compteurs d’eau à l’automne est toujours une période intéressante avec une bonne collaboration des propriétaires, et ce dans 95 % des cas. Pour le reste, nous avons eu quelques surprises avec la transmission de mauvais index, voire le refus parfois d’accéder aux compteurs ou l’envoi d’une estimation parce que le propriétaire pense que la surconsommation n’arrivera plus et qu’elle ne doit pas être comptée cette année (période d’arrosage plus longue que prévu du gazon, robinet ouvert par erreur dans la cave... etc.). Face à ce surplus de travail, nous envisageons de mettre en place des compteurs dont les index se lisent à distance, afin d’avoir rapidement des relevés justes chaque année.

Profitant d’une action de 20 % en fin d’année, la commune a acheté 50 compteurs qui seront complétés avec un lot de 50 autres en 2024, afin de faire un essai pilote. Le but n’est pas de savoir si les compteurs fonctionnent, car des communes voisines utilisent déjà ce système, mais de comprendre comment transférer les index collectés dans le programme qui effectue la facturation. Avec 100 installations, on devrait couvrir tous les cas de figure et selon l’inventaire ci-contre, il a été choisi de commencer par le village de Mur.

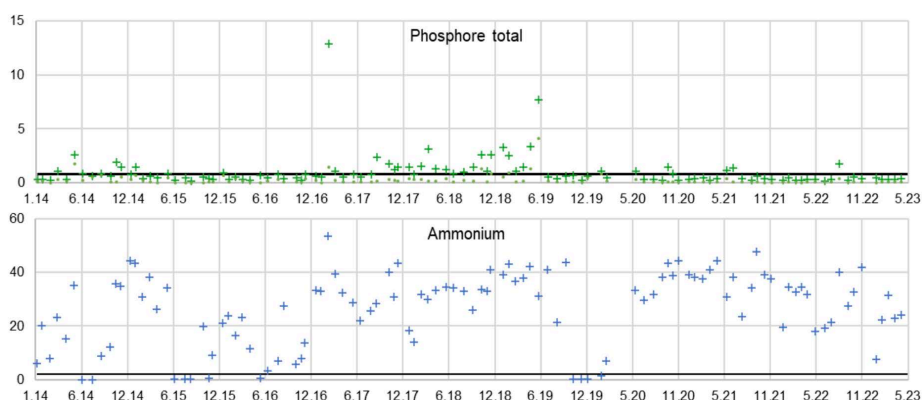
Village	Nb Compteurs
Bellerive	96
Chabrey	146
Constantine	95
Cotterd	59
Montmagny	89
Mur (Vully)	91
Salavaux	321
Vallamand	226
Villars-le-Grand	166
<b>Total général</b>	<b>1289</b>



## Eaux usées :

Les valeurs d'ammonium sont systématiquement hors tolérance pour la STEP de Chabrey, comme le montrent les points bleus du graphique ci-dessous. À la suite d'une inspection, le 5 juillet 2023, la Division Protection des eaux (PRE) de la Direction générale de l'environnement (DGE) a sommé la commune de Vully-les-Lacs d'améliorer l'efficacité de nitrification de la STEP de Chabrey pour réduire le taux de rejet d'ammonium, car il n'est plus autorisé d'attendre la mise en service de la STEP régionale. La solution étudiée avec Wamax et validée par la DGE-PRE a consisté à changer le système d'injection d'air dans le bassin pour améliorer le processus de nitrification. Le remplacement des pièces a été fait en novembre 2023 et il faudra plusieurs mois pour trouver les paramètres optimaux, en particulier le temps de pause nécessaire entre les cycles d'oxygénation. La faible population reliée à la STEP de Chabrey implique que le rejet d'ammonium est négligeable pour le ruisseau de Champmartin qui se jette très vite dans lac de Neuchâtel

Performance de la STEP de Chabrey entre 2014 et 2023 pour le phosphore en vert et l'ammonium en bleu. Le trait noir est la limite à respecter :



La STEP de Salavaux a de bonnes performances, mais certaines pièces clés présentent des signes d'usures graves. Leur maintenance et leur nettoyage deviennent difficiles, leur réparation quasi impossible. Il est nécessaire de trouver des solutions avant qu'elles ne cassent, comme le dégrilleur qui permet de séparer les gros déchets des boues en entrée de STEP. Un projet à 27 000 francs est à l'étude pour remplacer cette pièce en 2024. Or, ces STEP ne devront pas rester opérationnelles au-delà de 2029, car elles seront transformées en STAP qui pousseront les eaux usées vers la STEP régionale à Saint-Aubin. C'est la raison pour laquelle une solution plus efficace en matière de maintenance et de consommation de courant, mais nettement plus chère n'a pas été retenue, le système devant être détruit au plus tard en 2029.

Photo du dégrilleur actuel qui sera remplacé par un système semblable :



## Ruisseaux et rivières

La remise à ciel ouvert du ruisseau de Chabrey n'a pas encore commencé. Le travail principal de l'année 2023 a consisté à déterminer quelles informations supplémentaires et quelles études complémentaires sont nécessaires pour adresser les 26 oppositions. Selon les projections, cette tâche continuera en 2024 avec l'espoir de pouvoir entamer les travaux en 2025.

### Association intercommunale pour la Revitalisation de la Petite Glâne (AIRPG) :

Le chantier avance bien et la Petite-Glâne n'a pas débordé à la suite des crues de l'automne 2023. La surprise de l'année a été de trouver une décharge qui date des années 50 sur la rive droite, près de Salavaux. Une série d'études et d'analyses ont été menées avec un résultat temporaire, en attente de validation finale :

- Le transport de deux fois 600m<sup>3</sup> sont prévus au budget pour évacuer des terres contaminées et la somme présente dans les divers et imprévus devraient couvrir les frais d'évacuation des matériaux pour autant qu'aucun nouveau site ne soit mis à jour à Missy ou Vallon. Il n'y en avait pas dans la zone de Saint-Aubin.
- Pour protéger les eaux de la rivière des infiltrations, il n'est pas nécessaire d'agrandir le périmètre de cette décharge qui reste entièrement dans le secteur du projet de revitalisation de la Petite-Glâne. Dans le cas contraire, Vully-les-Lacs aurait dû prendre à sa charge l'assainissement de toute la surface hors périmètre.

## **ABV : Vully-les-Lacs a la présidence du CODIR de l'ABV pour cette législature**

Le détail des actions de l'ABV se trouve sur le site [www.a-b-v.ch](http://www.a-b-v.ch), dans les différents procès-verbaux de séances et rapports d'activité de l'association. L'ABV est le plus gros poste du dicastère des eaux avec environ 100 heures dédiées à cette association en 2023.

Quatre sujets importants peuvent être relevés :

- Le projet de construction d'une nouvelle station de pompage qui remplacerait celle de Portalban vieille de 50 ans progresse lentement. Après de nombreuses séances et courriers, les services du canton de Fribourg ont annoncé qu'ils ne pouvaient pas se prononcer sur une construction située dans la Grande Cariçaie qui est un inventaire fédéral. Le dossier qui contient maintenant 8 variantes a été transmis à l'OFEV.
- La conduite entre la STAP de Delley et la croisée de Villars-le-Grand, près de l'ancien réservoir, a été remplacée. La STAP peut maintenant être utilisée à pleine puissance pour transférer de l'eau entre le réservoir sur Le Mont au-dessus de Saint-Aubin et le réservoir de l'Allou au-dessus de Vallamand. Selon les nouveaux calculs de volume de production, cette STAP a la capacité nécessaire jusqu'en 2050 voir plus loin. A noter que ces deux chantiers avec celui de Charmontel ont été menés de front lorsqu'il a fallu faire des forages dirigés sous la route cantonale.
- La commune de Faoug a fait une demande d'adhésion à l'ABV. Un avant-projet a été validé pour son raccordement tout en augmentant la défense incendie de la partie nord d'Avenches et en corrigeant une anomalie dans Salavaux. L'ABV utilise une conduite de distribution de Vully-les-Lacs pour transporter de l'eau jusqu'aux campings d'Avenches. La balle est maintenant dans le camp de Faoug qui supporte entièrement le financement de l'étude qui mènera à une mise à l'enquête. L'OFCE et l'ECA sont extrêmement favorables à ce projet et il y aura des subventions pour chaque partie des travaux : raccordement de Faoug à la chambre de comptage d'Avenches, augmentation du calibre de la conduite qui va de Salavaux à Avenches et contournement de Salavaux pour avoir une conduite de transport en propriété de l'ABV.
- Actuellement, la capacité de production de l'ABV ne permettrait pas d'assurer l'approvisionnement de la partie industrielle du site Agrico pendant toute l'année, en particulier en été. Une convention quadripartite a été travaillée au premier semestre avec finalement un refus du CODIR de valider la version de la convention de la fin du mois de juillet. Comme il était trop tard pour faire un nouveau round, l'alimentation « horizon court » du site Agrico se fera avec un projet commun entre l'AIEPV (Puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne), l'ECPF et Saint-Aubin. Néanmoins, les discussions continuent avec Saint-Aubin pour s'assurer que le projet « horizon court » soit compatible avec l'alimentation à long terme du site Agrico qui sera réalisée par l'ABV aux alentours de 2035, date de fin d'« horizon court » encore en discussion.

## Danger naturel :

Jusqu'à fin 2023, l'année a été relativement calme. Cependant, les fortes pluies de novembre et décembre ont généré de nombreux glissements de terrain dans 5 principaux qui sont en cours de traitement :

1. Un filet installé en automne pour protéger une maison le long de la route qui va à Guévaux a été endommagé par un glissement de terrain. Le volume de gravats est important et il n'est pas possible pour l'instant de connaître exactement l'ampleur des dégâts.



photo 4 : Prise de vue du 15.12.2023, ABA-GEOL SA



photo 5 : Prise de vue du 15.12.2023, ABA-GEOL SA



photo 6 : Prise de vue du 15.12.2023, ABA-GEOL SA

2. Des crevasses sont apparues à Bellerive, au-dessus du restaurant Belle5. Des travaux prioritaires doivent être effectués pour protéger les bâtiments et les personnes qui fréquentent l'établissement.
3. Un glissement de terrain s'est produit derrière la digue du quartier des Roches. Un lac s'est formé et l'eau s'est infiltrée dans cette digue. Cet ouvrage est sous la responsabilité de la DGMR, car il protège la route cantonale.
4. Plusieurs glissements de terrain dans le bois entre Vallamand-Dessus et Vallamand-Dessous nous ont amenés à interdire le chemin pédestre qui relie ces deux villages à travers la forêt.
5. Un glissement de terrain, qui a eu lieu à Bellerive juste après l'antenne de téléphonie et les sources du Vermou, menace la stabilité du chemin AF qui permet d'accéder aux parcelles au fond de la combe.

## Éclairage public

– La mission de ce dicastère est claire, mais elle doit tenir compte des nouvelles évolutions liées à des considérations écologiques comme les économies d'énergie et la diminution de la pollution lumineuse.

– Préavis 2020/09 : les nombreuses oppositions à la mise à l'enquête des tronçons d'éclairage dans la zone villas de Cotterd ont été levées et l'éclairage public est en place dans cette zone. Il reste à trouver un système qui permette de l'étendre au chemin des écoliers entre les vignes, tout en n'entravant pas leur exploitation. En plus des oppositions pressenties, il n'est pas impossible que la DGE-DIRNA/BLODI s'oppose à un éclairage hors d'une zone à bâtir.

– La mise en place d'un éclairage LED intelligent a été réalisée à Cotterd et Bellerive, en dehors des routes principales. Par la même occasion, la réparation des mâts défectueux a été faite dans ces villages.

– Les péripéties de la programmation des lampes intelligentes nous interpellent. Est-ce que le service technique devrait reprendre la charge de programmes et surveiller ces lampadaires pour être plus réactifs ? Ceci, même si le Groupe E accède à nos demandes rapidement et gratuitement, ce service étant couvert par un contrat de maintenance. La conclusion n'est pas encore finalisée, mais elle déterminera la suite des aventures de l'éclairage public.



## Informatique

La mission de l'informatique est de mettre à disposition de l'administration et de la voirie les outils nécessaires pour accomplir leurs tâches. Dans ce cadre-là, il est important de mettre à jour régulièrement les logiciels et suivre les nouveautés qui permettent d'améliorer l'efficacité des collaborateurs tout en assurant l'intégrité du système et la confidentialité des données.

### Deux projets principaux ont occupé l'année 2023 :

La mise à niveau de l'infrastructure informatique pour pouvoir passer l'audit Cyber Safe en novembre fut le premier. Sans être exhaustif, il a fallu changer le hardware des serveurs informatiques pour pouvoir installer les versions récentes de ces serveurs virtuels compatibles avec les normes de cybersécurité. Une nouvelle salle des serveurs avec accès sécurisé a été créée pour accueillir ce matériel.

L'audit s'est déroulé le 11 novembre 2023 avec succès et la commune de Vully-les-Lacs a reçu le label Cyber Safe, affiché sur le site internet, ainsi que le certificat ci-dessous qui apparaît lorsqu'on clique sur le logo:



Il est à noter que ce label est valable 30 mois avec, comme date de départ, le début du processus et non pas la date de l'audit, ce qui implique que la certification sera échue le 28 février 2025.

Le second projet d'importance a été la migration de la gestion des documents GED. Les courriers qui arrivent à l'administration sont numérisés et archivés à l'aide d'un programme appelé ELO. Une migration vers la version la plus récente de ce programme a été réalisée sans perte de données.

La nouvelle interface est plus intuitive et l'administration a vite pris en main cette version de la GED. L'exercice a été plus difficile pour les Municipaux, car cette version est très lente avec une connexion VPN. Nous empêchant de travailler efficacement, cette lenteur a été résolue après une collaboration entre l'administration, Infonext, notre prestataire informatique, et Protocol qui distribue ELO.

La suite du projet consiste à finaliser la mise en place des processus de circulation des documents pour différencier par exemple ceux purement informatifs et ceux nécessitant des décisions, en s'assurant que les délais de réponse soient satisfaits.

La prochaine étape aura pour but de rendre notre plan d'archivage compatible avec les exigences de MCH2, ce qui est devenu possible grâce à cette mise à jour.





# Instruction publique

Déchetterie - Ordures ménagères

Instruction publique

ARPEJE

Extension EPK

Sport

## Gestion des déchets

### Missions :

- Réception et compactage des ordures ménagères.
- Récolte et tri des déchets sur les sites.
- Formation continue des agents de déchetterie.

### Prestations :

- Surveillance et régulation des compacteurs pour les ordures ménagères.
- Récupération et tri efficace des déchets spéciaux.
- Accueil et orientation des usagers sur les sites.
- Élimination selon les filières appropriées.
- Service indépendant de la commune : ramassage de déchets à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

### Points marquants en 2023

Quelques travaux ont été entrepris par nos collaborateurs soit :

- Diverses petites modifications telles que réparations de bennes et rampes d'accès.
- Nivellement du fond de la déchetterie de Chabrey.
- Réfection et entretien des locaux.
- Remplacement du compacteur de Vallamand.

Statistiques 2019-2020 et 2021-2023						
Genre de déchets	Poids en tonnes					Remarques
	2019	2020	2021	2022	2023	
Ordures ménagères	373	418	435	425	423	1.
Déchets encombrants	233	100	62	73	75	
Bois	71	121	138	117	125	
Carton et papier	243	132				
Carton			142	114	115	
Papier			96	97	100	
Verre	214	218	215	197	194	
Matériaux inertes	141	137	157	114	106	2.
Ferraille	87	78	63	49	65	3.
Alu/Fer blanc	11	11	10	12	7	
Canette en alu				3	3	
PET				14	15	
Déchets verts	203	165	179	150	161	
Branches/Broyage	466	314	104	109	139	4.
<b>Totaux hors ordures ménagères</b>	<b>1669</b>	<b>1357</b>	<b>1187</b>	<b>1051</b>	<b>1104</b>	

Remarques sur le tableau précédent :

1. Déchets ménagers: Il y a une certaine stabilité dans les poids d'ordures traitées, seuls les coûts de traitement ont augmenté.
2. Les matériaux inertes sont en légère diminution. Nous rappelons que les déchets de chantier ne sont pas acceptés et doivent être éliminés par les entreprises qui exécutent les travaux.
3. Pour la ferraille, nous constatons une hausse de 16 tonnes, soit 25 %, pour arriver à un volume traité similaire à celui de 2021.
4. Pour les branches et le broyage, l'augmentation est de 30 tonnes, soit 22 % de plus par rapport à 2022. Le phénomène est probablement lié aux diverses intempéries. Depuis 2021, la « rubrique Branches/broyage » ne comprend plus les déchets de la plage, ceux-ci étant traités dans un autre compte.

### Quelques remarques :

- La quantité d'ordures ménagères est restée stable. D'après la SAIDEF, elles sont composées d'environ 15 % de carton, de verre, et de boîtes de conserve. Ces produits pourraient être valorisés ou recyclés dans nos déchetteries.
- Globalement, nous avons traité environ 50 tonnes de plus qu'en 2022.
- L'augmentation des coûts de traitement des déchets annoncée pour 2023 était de l'ordre de 10 %, ce qui s'est vérifié. Les rétrocessions ou recettes obtenues par la reprise des matériaux valorisés ont sensiblement baissé.

### Pistes de réflexion

- Il serait souhaitable d'améliorer le tri et son contrôle.
- La sensibilisation de la population sur l'importance de trier les déchets d'un point de vue écologique et financier reste une piste prioritaire.
- Les déjections des chiens : malheureusement, force est de constater que certains maîtres ne ramassent toujours pas les déjections de leurs animaux.
- La lutte contre le littering est continue, particulièrement au sujet des cannettes et des bouteilles le long des routes.

## EPK : école

### Missions et prestations

- L'objectif principal est de permettre à tous les élèves de maîtriser les objectifs fondamentaux, lire, écrire, compter, calculer et respecter autrui. Transmettre les savoirs en relation avec le Plan d'études romand.
- Cela passe par la transmission des savoirs en relation avec le plan d'études romand.
- Le but est également de préparer les élèves à leur entrée dans la vie active.
- À cet effet, nous mettons à disposition les bâtiments et les espaces dédiés pour les accueillir.

### Points marquants en 2023

- Plusieurs stores ont été endommagés au niveau de la bibliothèque. Ils seront réparés conjointement à la construction de l'extension.
- Tous les locaux sont occupés à plein temps et l'espace réservé aux enfants à besoins particuliers (école inclusive), n'est plus suffisant. L'ouverture du nouveau collège arrive à point nommé.
- Une analyse des tableaux interactifs nous a montré que 15 beamers, malgré plusieurs changements de lampes, ne projetaient plus une image assez lisible ou contrastée. Une étude est encore en cours.
- À la suite de la construction du collège et des conteneurs, l'espace réservé à la cour de récréation n'était plus suffisant. Pour gagner un peu de place, nous avons interdit le stationnement de véhicule entre 10 heures et 11 heures sur la moitié du parking. Cette partie permet d'agrandir la cour durant ce laps de temps.

## Construction de l'extension EPK



## Calendrier des étapes-clés sur 2023

Décembre 2022	Demande d'un crédit de construction de 7 millions accepté par le Conseil.
Janvier – février 2023	Diverses séances avec l'entreprise de construction Bat-Mann, les ingénieurs et le bureau Epure chargé de la direction architecturale.
	Début des travaux. Création de piliers par refoulement.
Avril - juin	Sous-sol liaison et dalle du rez-de-chaussée.
Juillet	Rez-de-chaussée et dalle du premier étage.
Septembre-novembre	Premier et deuxième étage : fin du gros œuvre.
Décembre 2023	Électricité, technique et pose des fenêtres.

Une commission de construction a été créée, ce qui nous a permis d'être constamment bien informés et de participer aux différents choix et validations du projet.

Les membres de la commission de construction :

- Mme Marie Bolay du Bureau Epure pour la direction architecturale.
- Mr Lionel Progin et Mr Afonso Diaz de l'entreprise Bat-Mann.
- Mr Christian Morand du Bureau Avisea, en qualité d'aide au maître d'ouvrage.
- Mr Claude Amiet, Responsable technique de la commune.
- Mr Christian Genilloud, délégué de la municipalité.

### Quelques points à relever quant au déroulement du suivi de chantier :

- Nous avons eu une séance plénière par mois.
- À ces séances, s'ajoute une visite/séance toutes les semaines sur le site.
- Les travaux avancent selon le planning prévu, il n'y a aucune mauvaise surprise pour l'instant. La réception du bâtiment est programmée le 14 juin 2024 et sa mise en service le 19 août 2024.
- La visite de plusieurs collègues nous a permis d'éviter quelques soucis, d'affiner les choix et de supprimer certaines options qui, après réflexion, ne nous ont pas paru nécessaires.
- À ce jour, le devis de la construction est respecté et nous aurons peut-être même une bonne surprise.
- La collaboration avec l'entreprise BAT-Mann et le bureau Epure est excellente et nous avons un aide au maître d'ouvrage très exigeant qui ne laisse rien passer.
- L'enseignement a pu se dérouler normalement, même si certains jours le bruit du chantier était difficilement supportable.

### Programme définitif :

- 1 salle des maîtres avec un local de reprographie 20-25 m<sup>2</sup> + 12 m<sup>2</sup>.
- 4 bureaux environ 18 m<sup>2</sup>.
- 1 ascenseur assez large, type monte-charge.
- 6 salles de classe de 78 m<sup>2</sup>.
- 2 salles de classe de 80 m<sup>2</sup> séparables en 2 locaux par une paroi phonique.
- Prise en compte d'une possible extension de la nouvelle construction.
- Une galerie reliant les 2 entités au premier étage.
- Un sous-sol relié à EPK.



## Parascolaire : construction modulaire sur le site d'EPK



### Quelques étapes et précisions :

- À la fin 2022, nous avons fait une demande d'implantation pour une structure d'accueil modulaire de 72 places sur le parking en herbe en face d'EPK. Cette structure se compose de 22 conteneurs de 2,5 m sur 12.
- Janvier 2023, nous avons reçu un refus catégorique de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL). La situation était idéale, car la zone était déjà équipée. Le projet n'engendrait donc que peu de travaux et surtout peu de frais.
- Deuxième essai : nouvelle tentative, cette fois pour un positionnement sur le parking goudronné du Gros Buisson. Nous avons abandonné cette option pour diverses raisons, notamment en cas d'opposition, nous n'aurions pas pu ouvrir en août 2023.
- Finalement, cette structure a été implantée entre le collège EPK et la route qui conduit à la plage.
- La structure modulaire des Castors accueille les enfants de 1P à 6P durant la journée.
- En service depuis août 2023, elle donne toute satisfaction, accueillant favorablement toutes les demandes en matière d'accueil de jour. La plage la plus occupée reste celle de midi.

### ARPEJE

- En 2023, les structures suivantes ont été ouvertes, adaptées ou rénovées.
- Une crèche et une Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) à Cudrefin.
- Une UAPE modulaire à Salavaux.
- Une UAPE à Avenches.
- Rénovation de la crèche Pinocchio.

### Les points suivants concernent principalement la commune de Vully-les-Lacs

#### a. L'unité d'accueil pour enfants : les Castors

Composée de 22 conteneurs, cette structure modulaire remplace l'unité qui se trouvait dans la halle polyvalente. Elle peut accueillir 72 enfants, soit une augmentation de 30 places par rapport aux anciens Castors.

Occupation au 31 décembre 2023.

Signification des modules	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Module 1 de 7h-8h30	16	15	6	11	11
Module 2 pause de midi	48	53	2	50	48
Module 3 après-midi pendant l'école	4	9	-	5	3
Module 4 : de 15 h 30 à 18 h 30	30	33	-	33	28

Il n'y a donc plus de liste d'attente et la structure devrait nous permettre de satisfaire toutes les demandes pendant les travaux qui dureront jusqu'en août 2026.

### **b. Les AMF : accueillantes en milieu familial.**

Les quatre communes bénéficient de 13 AMF dont 4 sur Vully-les-Lacs. Au 31 décembre 2023, toutes les demandes avaient pu être satisfaites. Toutefois, la situation peut s'avérer parfois critique lorsque des enfants arrivent en cours d'année scolaire ou lors de demandes supplémentaires.

### **c. Le réfectoire 7-8P**

Le dédoublement sur deux plages horaires pour le repas de midi a permis de bien réguler la situation. Depuis août 2023, les enfants mangent dans la buvette située à côté de la cuisine anciennement occupée par les Castors, ce qui est plus pratique. Ils ont également la possibilité, une fois le repas terminé, de se rendre dans l'ancien local des Castors, situé juste en dessus, pour suivre d'autres activités.

### **d. Bibliothèque mixte**

La fréquentation est en hausse : la bibliothèque compte 416 abonnés, 199 standards et 217 DGEO. Le système informatique a dénombré 14533 prêts en 2023 soit une moyenne de 35 emprunts par abonné.

Les responsables ont organisé plusieurs animations gratuites avec l'aide de personnes externes :

- Né pour lire : lecture d'histoires et découverte des livres pour les enfants de 0 à 4 ans.
- Yogi'histoires : initiation au yoga, massages et histoires pour les enfants de 0 à 4 ans.
- Tickets d'or : l'animation pour Noël des Tickets d'or, cachés dans les livres et albums cadets et juniors, a été inspirée du livre de Roald Dahl « Charlie et la chocolaterie ».
- Tricot'thé : atelier de tricot.
- Apéro littéraire : conférence littéraire autour du thème du vin.
- Vide-bibliothèque : il a abouti à de nombreux dons de livres pour la bibliothèque.
- Atelier petits druides « Les secrets de la primevère », proposé par les Éditions du Bois Carré.
- Atelier créatif : balade dans les environs pour la cueillette de fleurs, feuilles ou petites herbes qui ont servi à la décoration des objets.
- Club de lecture : avec pour objectif de faire connaître de nouvelles lectures à un public adulte.
- Nuit du conte : contes pour un public familial.
- Initiation à l'art de conter : avec la collaboration de l'Université Populaire.

L'achat d'une banquette et d'un présentoir a contribué à aménager un coin lecture pour les enfants de 0 à 3 ans.

Plus de renseignements concernant l'Arpeje sur [www.arpeje.ch/l-association/presentation](http://www.arpeje.ch/l-association/presentation)

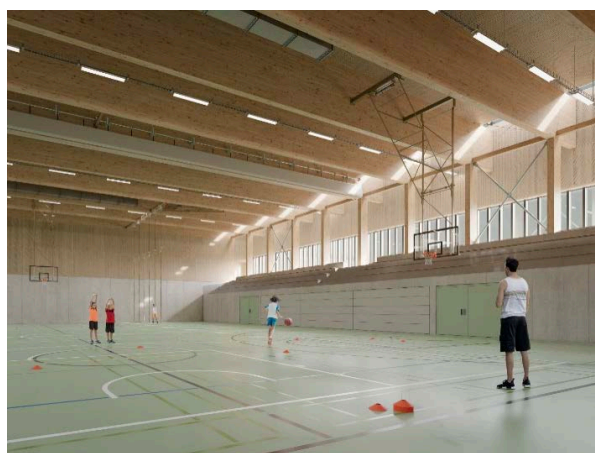


## Nouvelle halle de gym double VD5 et accueil de jour

En réflexion depuis avril 2022, le projet a bien évolué

### Avancement et calendrier succinct du projet

- Septembre 2022 : vote du crédit d'étude.
- Janvier-février 2023 : collaboration avec l'office des sports (SEPS) et l'office des accueils de jour (OAJE).
- Mars 23 : appels d'offres d'architectes selon les règles des marchés publics, procédure ouverte. Attribution du mandat au bureau Ad'A Architecture de Marin-Epagnier.
- Mai-Juin 23 : appels d'offres d'ingénieurs spécialistes selon les règles des marchés publics, sur invitation (seuil 250 000 francs). Ces ingénieurs seront actifs jusqu'à la fin des travaux.
- Septembre 2023 : demande d'autorisation de construire (mise à l'enquête).
- Août-octobre : développement technique du projet et chiffrage.
- 4ème trimestre 2023 : vote du crédit de construction.
- Dès l'obtention du permis de construire, les procédures d'appels d'offres pour les différentes entreprises qui interviendront dans le projet commenceront.
- De novembre à décembre, nous avons dû traiter plusieurs oppositions et recours de différents services de l'état. Certaines oppositions ont été traitées par des courriers argumentatifs ou des séances avec les responsables des services concernés. D'autres ont entraîné des modifications onéreuses des plans et la dernière a nécessité une étude d'ingénieur.



Notre projet concerne le sport, le scolaire, la culture, les accueils de jour, le service de la consommation... etc. Plus de 20 services sont de ce fait concernés. D'autre part, il empiétait légèrement sur l'espace réservé aux eaux et impliquait la DGE (direction générale de l'environnement) qui a fait opposition.

### Les oppositions les plus importantes ont été les suivantes :

- Le recours de l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés (AVACAH) qui a nécessité des modifications onéreuses avec notamment la construction d'un ascenseur supplémentaire.
- L'opposition de la DGE, en relation avec l'espace réservé aux eaux, nous a posé de gros soucis, car notre projet empiétait légèrement sur cette zone. Après plusieurs séances, nous avons obtenu une modification de cette limite.
- Une opposition de l'évaluation locale de risque (ELR) a nécessité un rapport hydrogéologique sur le site. Selon cet office, une crue majeure tous les 300 ans pourrait impacter dangereusement le projet.
- Heureusement, le rapport hydrogéologique a abouti à un degré de vulnérabilité minimale, ne demandant aucune modification du projet.

### Programme définitif:

Tenant compte de l'extension d'EPK et de son éventuel agrandissement, le projet comprend :

- Un programme sportif: halle double pour écoles et sociétés, ainsi qu'une salle de gymnastique rythmique.
- Un dojo à assainir.
- Un programme parascolaire de 72 places recommandé par l'ASIA. Ce programme a été redimensionné en tenant compte de la possibilité de faire manger les classes de 6P dans un endroit différent. La surface et les infrastructures mises en place, WC ou vestiaires, permettront d'accueillir jusqu'à 84 enfants sans modifications majeures.
- En cas de développement démographique important, il y aurait même la possibilité d'augmenter la surface sur l'extension de la buvette.
- Un programme culturel: spectacle, concert, fête, théâtre... etc.
- L'extension future de la buvette qui pourra accueillir confortablement 120 personnes.

En décembre 2023, nous avons défini le calendrier des travaux.

Juillet-Août 2024: début des travaux préparatoires.

Septembre 2024: début du gros œuvre.

Août 2025: mise en service de la halle de gym VD5 (calendrier très sportif).

Septembre 2025: début de la transformation de la halle polyvalente.

Août 2026: mise en service de la deuxième partie du projet, UAPE (unité d'accueil pour enfants), extension de la buvette et halle polyvalente.







# Finances

Port

Plages

Tourisme

Économie

P. 29 – 40

## Missions et prestations :

- Tenue de la comptabilité générale.
- Facturation des taxes et prestations fournies par la commune.
- Gestion des paiements et des encaissements (créanciers, débiteurs et salaires).
- Gestion des salaires fixes et à l'heure des collaborateurs.
- Clôture des comptes de l'année.
- Élaboration du budget de l'année suivante.
- Gestion des financements et suivi des investissements.
- Affectation des charges liées aux entités intercommunales.
- Analyse des dossiers ayant un impact financier sur la commune.

Les effectifs dédiés à ces tâches sont composés d'une boursière à 100% et d'une aide-boursière à 70%. Une apprentie employée de commerce appuie partiellement la bourse.

### Points marquants en 2023

L'objectif de l'année 2023 était clairement axé sur la poursuite de la modernisation et de l'efficacité des tâches liées aux finances.

L'implémentation concrète de différents outils a été bénéfique, tant pour l'administration que pour le collège municipal.

#### – Gestion du contentieux

- L'internalisation complète a permis une gestion accélérée des créances.

#### – Internalisation du rapport d'analyse financière

- Ce rapport permet, notamment, de suivre l'analyse financière du bilan ainsi que l'évolution des ratios liés aux investissements, à l'endettement et aux fonds de réserve de la commune.

#### – Finalisation des optimisations de l'ERP Abacus

- Les listings liés au plan comptable sont mis à jour.
- La gestion des débiteurs est orientée vers une version « sans papier » grâce à l'archivage électronique des factures.
- Les factures fournisseurs sont dématérialisées pour les processus de validation.

## Synthèse des activités 2023

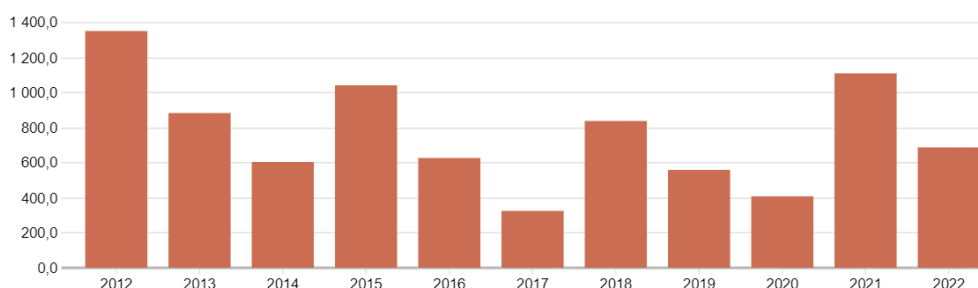
Les activités ordinaires de la bourse se sont concentrées sur les points suivants :

### Les comptes 2022

La clôture, la révision et la présentation des comptes 2022 ont été effectuées sur la première partie de l'année 2023. La validation des comptes a eu lieu lors du Conseil communal de juin 2023.

Ces comptes laissent apparaître un excédent de produits de CHF 303'716.16. L'exercice s'est soldé par une marge d'autofinancement de CHF 2,5 mio qui correspond à un cash-flow permettant de rembourser nos dettes et de financer en partie nos investissements. Rapportée par habitant, cette marge d'autofinancement se situe dans la moyenne des dernières années, même si 2021 fut une année exceptionnelle.

Marge d'autofinancement par habitant (en francs)  
Vully-les-Lacs



Source : SeCRI / STATVD, Résumés des comptes communaux et Statistique annuelle de la population des communes

## Budget 2024

Le détail de ce budget approuvé par le législatif se résume ainsi :

- Total de charges : CHF 22'274'674.00 (+15.50 % par rapport au budget 2023)
- Total de produits : CHF 22'329'500.00 (+15.36 %)
- Excédent de revenus : CHF 54'826.00 (CHF 70'599.50 pour 2023)

## Comptes 2023

Ils seront présentés dans le cadre du préavis municipal sur les comptes 2023, en juin 2024. Ils ne sont pas encore audités par les réviseurs, car la commune reçoit les comptes des associations intercommunales jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

La révision des comptes par la société BDO est planifiée pour la première quinzaine d'avril 2024. Ils seront ensuite validés par le Conseil communal en juin 2024 et feront l'objet d'une présentation détaillée sur l'évolution financière de la commune.

À cet égard, le timing devient toujours plus tendu entre la réception des comptes intercommunaux, la révision et l'envoi des comptes au législatif 5 à 6 semaines à l'avance.

La revue analytique des charges et des produits sera livrée après la révision des comptes.

## Investissements 2022

En 2023, la commune a enregistré une forte croissance de ces investissements. Avant la clôture, soit sous réserve de modifications (chiffres avant audit), ils représentent CHF 9.7 mio (contre 4.2 mio en 2022), répartis comme suit :

N° immob	Désignation	Solde fin 2022	Travaux 2023	Amort linéaires	Amort suppl.	Solde au 31.12. 2023
<b>Patrimoine financier</b>						
110000	Terrains et bâtiments PF	4'251'481.00	0.00	-150'000.00	0.00	4'101'481.00
<b>Total Patrimoine financier</b>		<b>4'251'481.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-150'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4'101'481.00</b>
<b>Patrimoine administratif</b>						
210000	Ouvrage de génie civil PA	4'399'264.43	1'933'456.10	-190'540.00	0.00	6'142'180.53
220000	Bâtiments et constructions PA	7'392'628.42	4'669'514.91	-366'200.00	0.00	11'695'943.33
230000	Installations des services industriels PA	2'552'797.20	2'994'839.98	0.00	0.00	5'547'637.18
240000	Forêts PA	110'402.00	0.00	0.00	0.00	110'402.00
250000	Mobilier, machines et véhicules PA	208'971.14	115'333.01	-52'700.00	0.00	271'604.15
260000	Subventions et participations PA	45'350.00	0.00	-6'500.00	0.00	38'850.00
<b>Total Patrimoine administratif</b>		<b>14'709'413.19</b>	<b>9'713'144.00</b>	<b>-615'940.00</b>	<b>0.00</b>	<b>23'806'617.19</b>

Nous pouvons ainsi constater que les principaux investissements de la législature ont été mis en route, à savoir :

### L'extension de l'école

- Dépense d'investissement de 4.3 mio (sur 7 mio de crédit)

### La construction du réservoir de Charmontel

- Dépense d'investissement de 5.4 mio (sur 9.3 mio de crédit)

### La halle double sportive

- Hormis les études, l'investissement n'a pas encore été lancé en 2023

## Recettes fiscales 2023

Comme chaque année, nous préparons l'arrêté d'imposition, lequel fixe notamment le point de l'impôt et les autres taxes communales. En 2023, l'avis de la commission des finances comprenait :

- La validation d'un taux de l'impôt communal à 67% pour deux années, à savoir 2024 et 2025.
  - L'ajout d'une exemption de la taxe sur les chiens de thérapie.
- Il n'y a pas d'autres modifications par rapport à l'arrêté de 2023.

Les recettes fiscales de 2023 sont en forte augmentation par rapport à 2022, ce qui est très encourageant et devrait nous permettre de boucler l'année avec un résultat positif.

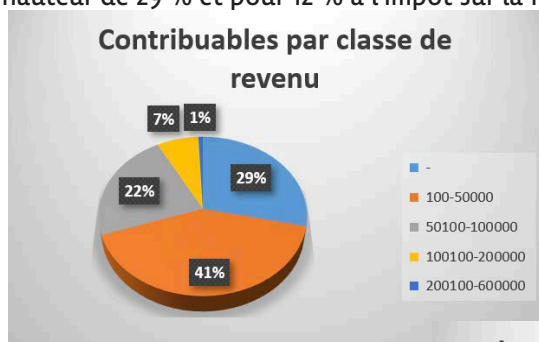
Nature	Désignation de l'impôt	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
3187.000	Commission perception impôts	-82 500.00	-82 500.00	-81 840.10	-74 792.94	-82 423.82	-79 674.03
3191.000	Rétrocession impôts	-1 000.00	-1 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3290.000	Intérêts rémunérateurs	-1 000.00	-1 000.00	-742.53	-860.76	-1 043.49	-2 706.48
3301.000	Défalcations impôts	-100 000.00	-100 000.00	-145 046.15	-78 050.41	-98 442.41	-75 302.34
	<b>Total des charges</b>	<b>-184 500.00</b>	<b>-184 500.00</b>	<b>-227 628.78</b>	<b>-153 704.11</b>	<b>-181 909.72</b>	<b>-157 682.85</b>
4001.000	Impôt sur le revenu PP	5 910 000.00	5 850 000.00	6 074 454.68	5 563 198.20	5 797 116.06	5 460 937.99
4001.100	Impôt prestation en capital PP	200 500.00	200 000.00	232 257.90	155 613.30	205 415.55	178 627.25
4002.000	Impôt sur la fortune PP	1 250 000.00	1 195 000.00	1 263 605.68	1 149 532.08	1 145 557.59	1 086 046.95
4003.000	Impôt à la source	150 000.00	140 000.00	95 851.91	156 752.70	138 391.69	71 492.95
4004.000	Impôt sur les frontaliers et spécial étranger	1 000.00	1 000.00	34 058.20	70 514.25	340.45	1 564.15
4011.000	Impôt sur le bénéfice PM	45 000.00	40 000.00	199 500.60	81 691.25	39 239.35	37 325.15
4012.000	Impôt sur le capital PM	10 000.00	5 000.00	1 182.65	6 859.00	8 188.45	8 099.25
4013.000	Impôt complémentaire	20 000.00	25 000.00	38 050.90	10 687.40	28 110.75	14 232.30
4020.000	Impôt foncier	1 150 000.00	1 050 000.00	1 164 017.80	1 119 010.65	1 055 533.50	1 024 904.10
4040.000	Droit de mutation	350 000.00	450 000.00	363 261.05	530 402.15	904 420.85	305 626.15
4050.000	Impôts sur les successions et donations	100 000.00	100 000.00	314 748.00	22 233.40	166 459.10	31 224.80
4061.000	Impôt sur les chiens	27 500.00	25 000.00	29 900.00	27 350.00	26 650.00	25 100.00
4090.000	Impôt récupéré après défalcation	10 000.00	10 000.00	33 457.91	34 715.74	16 393.46	9 482.28
4101.000	Patentes diverses, tabac	5 000.00	5 000.00	5 951.10	5 869.25	5 222.85	4 814.55
4221.000	Intérêts moratoires	70 000.00	70 000.00	48 652.98	45 250.95	69 486.61	67 385.62
4411.000	Impôt sur les gains immobiliers	250 000.00	200 000.00	235 585.80	481 524.45	409 718.55	127 042.10
4515.000	Participation cantonale à la RIEIII	8 400.00	8 400.00	18 921.19	9 253.96	5 371.77	5 448.52
	<b>Total des produits</b>	<b>9 557 400.00</b>	<b>9 374 400.00</b>	<b>10 153 458.35</b>	<b>9 470 458.73</b>	<b>10 021 616.58</b>	<b>8 459 354.11</b>

Les taxations sont établies par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

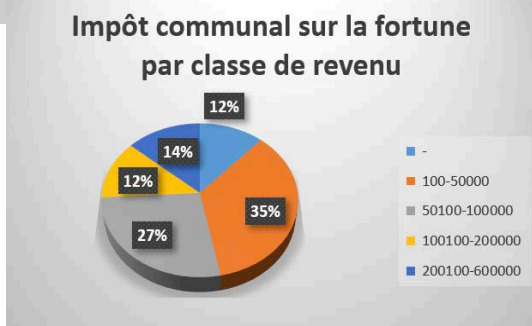
En janvier 2024, le pourcentage des contribuables de Vully-les-Lacs ayant été taxés définitivement était arrêté à 66.93% pour 2022, 96.06% pour 2021 et 99.13% pour 2020.

À ce stade des taxations pour l'année 2022, les revenus imposables de plus de CHF 200'000.00 représentent 1%. Toutefois, ils amènent 7% de l'impôt sur le revenu et 14% de l'impôt sur la fortune.

Les revenus de plus de CHF 100'000.00 représentent 7% des contribuables. Ils contribuent à l'impôt sur le revenu à hauteur de 29% et pour 12% à l'impôt sur la fortune.



Source : Administration cantonale des impôts – Etat de Vaud





## Liquidités, emprunts & endettement

Les faibles investissements des dernières années ont provoqué une surabondance de liquidités.

Ces dernières avaient d'ailleurs été impactées par les intérêts négatifs jusqu'en 2022.

En 2023, elles ont pu être utilisées pour financer nos investissements en évoluant ainsi :

– Liquidités en début d'année :	CHF	9.1	mio
– Hausse de l'endettement :	CHF	5.5	mio
– Utilisation nette de trésorerie :	CHF	12.0	mio
– Liquidités en fin d'année :	CHF	2.6	mio

Nos négociations de crédits bancaires nous ont permis de bénéficier de bonnes conditions auprès de banques locales nous ayant par ailleurs soutenus pendant la période critique des intérêts négatifs.

L'endettement s'est donc fortement élevé avec le recours à l'emprunt bancaire pour financer nos investissements. Fin 2023, il se monte à CHF 17 mio au bilan (CHF 11,73 mio 31 décembre 2022).

Pour la législature actuelle, c'est à dire jusqu'en 2026, la Commune a fixé un plafond d'endettement à CHF 40 mio ainsi qu'un plafonnement du cautionnement à CHF 12 mio. Aucun changement n'a été apporté concernant ces seuils validés en début de législature.

### Travaux particuliers effectués

- Nous avons effectué un suivi plus étroit de la société prestataire de notre ERP pour contrôler les délais, les travaux en cours et les coûts des nombreux projets d'optimisation des programmes concernant la bourse et les autres services liés.
- Nous avons analysé la nouvelle péréquation financière (NPIV) du canton de Vaud, à la suite de la mise en consultation qui s'est déroulée du 9 mai au 15 juillet 2023. Nous faisons partie des communes bénéficiaires du nouveau système. Le gain, par rapport aux données 2022, devrait se monter à CHF 171'327. La Municipalité a validé la consultation officielle auprès de l'UCV et du canton.
- La commune a mandaté un cabinet pour analyser sa situation financière prévisionnelle au vu des nombreux projets d'investissements relativement lourds. Il était important de confier ce travail à une structure externe spécialisée, qui réalise des analyses semblables pour d'autres communes, afin d'avoir le recul nécessaire, l'indépendance des conclusions et la compréhension des tendances de charges sur le plan cantonal. Cette tâche a permis de constater que Vully-les-Lacs a la capacité de procéder à ces investissements, notamment la halle double sportive.
- La commune a pris la décision d'implémenter les principes comptables MCH2 pour l'année 2027. Toutefois, nous devons d'ores et déjà tenir compte des changements que cela entraîne sur la révision du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), notamment au niveau des taux d'amortissement.

Les activités liées à ces domaines d'activités sont les suivantes:

### Pour les ports

- Gestion opérationnelle du port des Garinettes et celui à terre de Guévaux.
- Nettoyage et entretien du port.
- Capitainerie du port des Garinettes (réponses aux demandes diverses).
- Manœuvres des utilisateurs du port.
- Travaux avec le bateau au port et sur les rives communales du lac de Morat.
- Entretien de la station-service du port.
- Gestion administrative des ports, gestion des mutations du port et des demandes, gestion du port de Guévaux (places à terre) ou suivi des places visiteurs et facturation.

### Pour les plages et rives

- Entretien de la plage de Salavaux.
- Faucardage des bords de rives, notamment port et débarcadère de Vallamand, ainsi que la plage de Salavaux.
- Gestion des bords de rives en lien avec la Direction générale de l'environnement (DGE-eau, DGE-forêt et DGE-biodiversité).
- Contacts avec les commerçants ayant des activités sur le secteur de la plage de Salavaux.
- Suivi du projet d'aménagement du territoire pour le secteur rives/camping/Gros Buisson à Salavaux.

### Les effectifs:

- Un garde-port à 100%.
- Un employé de voirie affecté à la zone camping-plage à Salavaux (période estivale).
- Une collaboratrice administrative (taux à 70% couvrant plusieurs services).

### Points marquants en 2023

#### Ports

##### Des travaux ont été effectués

- Nous avons décidé de bloquer l'accès aux voitures sur le quai ouest du port en installant un socle en béton.
- Un affaissement a été constaté sous la digue du quai ouest. Une cavité s'est créée au niveau et sous la ligne d'eau. Nous avons donc mandaté une société spécialisée pour faire une analyse globale avant d'entreprendre des travaux de renforcement. En effet, le béton constituant le mur était endommagé et provoquait la cavité en question.
- Un nouveau marquage a été effectué sur les places de stationnement du port ainsi que le fléchage du sens d'accès au parking.
- Le tracteur utilisé pour le port accusait une certaine vétusté, nécessitant des réparations coûteuses. Le besoin simultané d'un nouvel engin pour entretenir la plage, a décidé la Municipalité à demander au Conseil communal l'achat d'un nouveau véhicule pour cet usage. Ce dernier a été mis en service à la plage durant l'été, ce qui nous a permis de transférer l'ancien tracteur réservé à cet effet au port.

##### Fête des 25 années d'exploitation du port

Une manifestation a été organisée pour marquer le jubilé des 25 ans du port de Vallamand. Environ 80 personnes, dont beaucoup de locataires, étaient présentes parmi les spectateurs. Des représentants du législatif, des Municipaux, ainsi que d'anciens membres de l'exécutif de Vallamand assistaient également à cette cérémonie. Un historique du port a pu être réalisé, il restera dorénavant archivé.

##### Règlement du port des Garinettes

Un nouveau règlement communal du port a été rédigé. En effet, nous avons ressenti le besoin de clarifier certains points concernant notamment les tarifs, les droits de boucles, le transfert de droit de location et autres devoirs des usagers. Le document a mis beaucoup de temps pour être validé par l'échelon cantonal et surtout par le surveillant des prix à Berne. Il a pu être accepté par le Conseil communal dans sa séance de septembre 2023.

## Echanges avec les parties prenantes

Plusieurs séances ont eu lieu avec l'association les Garinautes et la société Nautic & Technic AG pour échanger sur le niveau de collaboration dans le port.

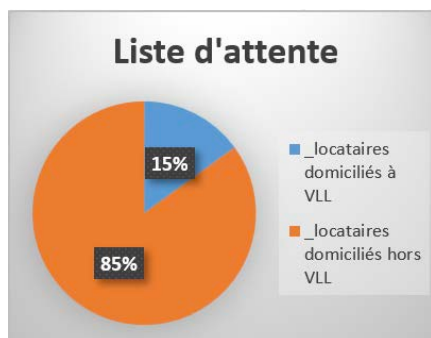
## Entretien du port

L'entretien est effectué régulièrement et les retours des usagers sont très bons. Le port est très apprécié par les locataires.

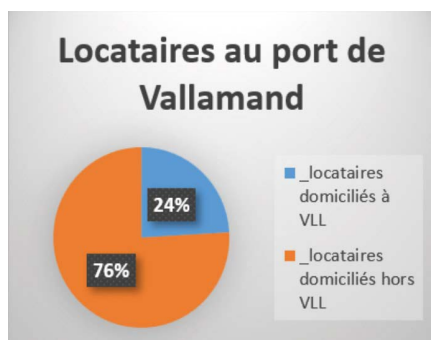
## Quelques statistiques liées aux ports

Globalement

- 19 résiliations ont été effectuées par les locataires et aucune de la part de la commune (idem à 2022).
- Aucune mise en fourrière n'a été ordonnée par la Municipalité (idem en 2022).
- La liste d'attente se monte à 260 positions sur les différentes catégories de places, Soit 180 personnes réparties de la manière suivante :

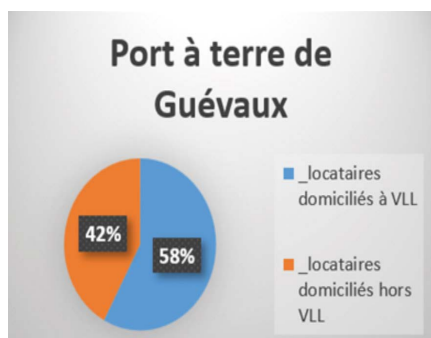


## Les Garinettes à Vallamand



Statistiques Les Garinettes	2023	2022	Variation 23/22
places à l'eau	204	204	
places à terre	81	81	
_locataires domiciliés à VLL	65	60	
_locataires domiciliés hors VLL	205	205	
résiliations	16	21	-24%
places à l'eau libre	0	0	
demandes sur la liste d'attente	252	244	3%
<b>Taux de rotation des places</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>	

## Place de port terrestre à Guévaux



Statistiques Guévaux	2023	2022	Variation 21/22
places à terre	38	38	
_locataires domiciliés à VLL	22	15	
_locataires domiciliés hors VLL	16	21	
résiliations	3	3	0%
demande sur la liste d'attente	8	7	14%
<b>Taux de rotation des places</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>	

## Rives des lacs

### Projet des rives à Salavaux

Le projet de réaménagement des rives et du camping à Salavaux avance. Il faisait suite au fameux courrier de mars 2021 mentionnant un refus de la DGTL.

- Une relance fréquente a été faite auprès des services de l'État pour recevoir le cadrage du plan directeur intercommunal.
- Une séance à Vully-les-Lacs a permis d'expliquer les contraintes du projet au directeur général de la DGTL avec une visite des lieux. L'échange a clarifié la position de la commune sur les attentes techniques et juridiques du PDi. Il s'agira notamment de concentrer les places d'amarrages sur un nouveau port et de légaliser le parking de l'entrée du Gros Buisson afin de le rendre payant.
- La réception du cadrage du PDi par la DGTL a suivi.
- Un projet de cahier des charges a été élaboré par le Municipal en charge et le cabinet Team+.
- Un échange a eu lieu avec la DGTL.

### Projet de Schiffenen

Un important projet du Groupe E impacte le lac de Morat et concerne donc notre commune en tant que propriétaire d'une grande partie des rives vaudoises du lac de Morat. L'ouvrage hydroélectrique de Schiffenen sur la Sarine est identifié comme portant une atteinte grave à l'environnement. Son propriétaire et exploitant, le Groupe E, a reçu en 2016 la notification de l'obligation d'assainir les effets des éclusées. Plusieurs options ont été analysées, dont celle retenue de relier par une conduite le lac de Schiffenen à celui de Morat.

Les effets attendus sur le lac de Morat concernent principalement le niveau d'eau, la température et les flux générés. Les autorités de Vully-les-Lacs ont pris part à une séance d'information et ont officiellement sollicité l'organisation d'une réunion avec les communes riveraines du lac. Elle a également plaidé en faveur de la prise en compte des intérêts des professionnels par le biais d'une étude d'impact.

### Erosion des rives sud du lac de Neuchâtel

Le Conseil communal a approuvé une demande de crédit pour la protection contre l'érosion des rives dans le secteur Chabrey-Monbec. Au total, sur les 40 km de rives de la Grande Cariçaie, 11 sont en recul. Les cantons et les services concernés ont identifié cinq secteurs prioritaires nécessitant d'être protégés, dont celui de Chabrey. Le site palafittique avec ses 2200 pieux est également en danger.

Deux mandats ont été attribués, l'un à un bureau spécialisé en hydraulique et l'autre pour la réalisation des travaux lacustres. Ces coûts seront entièrement supportés par les collectivités. Bien que plusieurs réunions aient eu lieu, le projet n'est pas encore finalisé quant au chantier à entreprendre.

### Rencontre avec l'association Gros Buisson

Cette association comporte environ 170 membres sur les 250 chalets du Gros Buisson. Les aspects liés à la circulation, la plage, le stationnement, le ponton de la plage et autres autorisations ont été abordés lors de cette rencontre.

### Démantèlement des chalets de la Grande Cariçaie

Une procédure de démantèlement des chalets de la Grande Cariçaie va débiter. Un soutien financier est octroyé par le canton et la Confédération (OFEV) à la condition que les bâtiments soient démolis d'ici au 31 décembre 2024. Le canton a demandé à la commune de renoncer à facturer les émoluments liés à la déconstruction, ce que la Municipalité a accepté.

### Société de sauvetage

La Société de sauvetage du Vully sollicite des fonds pour l'acquisition d'un nouveau bateau dédié à leur activité. La commune a témoigné de son appui, mais a demandé des conditions strictes notamment un financement équitable entre les communes.

### Cabanes de pêche

Plusieurs séances ont eu lieu avec les services de la DGE et la DGIP concernant le DDP "Chenevières de Guévaux", dont la parcelle appartient à l'État. Des cabanes de pêche sont présentes sur le secteur et la commune a fait part de sa volonté de pérenniser cette activité au bord du lac.



## **Demandes diverses**

Nous recevons souvent des demandes d'activités sur la plage et les rives de lacs (sport ou entraînements de chiens de sauvetage par exemple). Nous essayons dans la mesure du possible d'y répondre positivement.

En outre, nous avons développé aussi des échanges sur les aspects écologiques et la protection de la faune avec les différents services de la DGE.

Quelques chiffres liés à l'entretien des rives effectué par la commune

- 250 tonnes de bois ont été débarrassées sur la plage de Salavaux au printemps
- Le faucardage de la plage de Salavaux s'est déroulé sur trois matinées
- Cinq matinées ont été dédiées au faucardage du débarcadère à Vallamand
- Le faucardage à Guévaux a nécessité une heure de travail



## **Tourisme**

### **Missions et prestations pour l'office du tourisme**

- L'accueil des visiteurs, demandes de renseignements et correspondances.
- La gestion d'un espace d'accueil permettant de centraliser les visuels.
- La création et la mise à jour de brochures et de listes.
- Un appui est apporté aux manifestations et projets régionaux.
- La gestion de projets promotionnels avec les Offices du tourisme régionaux.
- La gestion de la communication liée au tourisme et à la promotion de la commune.
- La création d'offres touristiques attrayantes.
- La promotion du développement touristique de Vully-les-Lacs, notamment sur les plateformes Région du Léman / Fribourg Région / Région des Trois-Lacs / Région de la Broye.

### **L'effectif**

Un responsable de l'Office du tourisme à 80 % (dont l'activité est répartie à 30 % sur la communication et les affaires culturelles).

## **Synthèse des activités**

### **Promotion et parties prenantes**

- Représentation de Vully-les-Lacs auprès des acteurs du bord du lac en collaboration avec l'ARL, Morat Tourisme, Vully Tourisme et Avenches Tourisme.
- Amélioration des pages des sites web concernant le tourisme local (centralisation des sources d'information) en collaboration avec Morat Tourisme et Vully Tourisme sur le site Fribourg Région.

### **Élaboration de divers produits**

- Carte des défis du Vully regroupant 23 défis sportifs, culturels ou en contact avec la nature. Un jeu de chasse au trésor pour les enfants est également disponible avec cette carte dépliant au format pocket card.

### **Suivi des hébergeurs et taxes de séjour**

- Une démarche de recherche des hébergements types « maison d'hôtes, Airbnb, appartements d'hôtes » a été entreprise sur les plateformes de location traditionnelles (Airbnb, Booking... etc.). La commune a pris contact avec les différents hébergeurs en leur rappelant le règlement concernant la taxe de séjour.

## Signalétique

- Une étude de la signalisation de la commune a été lancée en début d'année avec une entreprise. Ce projet était initialement prévu avec une collaboration régionale. Finalement, il a été orienté sur une analyse plus simple sous forme d'inventaire de la multitude de signalétiques sur le territoire communal.

## Activités sur la commune

- Les Fontaines pascales 2023 ont connu un gros succès, 17 bassins ont été décorés à Vully-les-Lacs. Les centaines de cadeaux ont tous été distribués, ce qui confirme la forte participation du public à notre jeu.
- Organisation de tours en petit train touristique sur des thématiques sur l'aviation, la vigne et l'histoire de la région avec trois sorties, dont deux en allemand. Les trains ont tous affiché complet et un de ses trajets s'est également arrêté à l'espace Roger Monney de Bellerive.
- L'open Air cinéma a été soutenu par le camping TCS. Avec sa collaboration, un écran a été installé sur la plage de Salavaux et deux séances gratuites ont été proposées aux visiteurs cinéphiles.
- La première édition du « Sand'UP Paddle Salavaux », étape Suisse de Stand Up Paddle au départ de la plage de Salavaux a été couronnée de succès. Une centaine de participants sont venus s'affronter sur le lac de Morat.

## Collaboration avec différents organismes

- Des échanges se sont déroulés avec le camping TCS sur différents projets d'activités, ainsi que celui de la rive de Salavaux et du camping.
- Une séance d'information a eu lieu avec 18 participants, commerçants et acteurs du tourisme. Elle a permis d'identifier des points à améliorer, de communiquer notamment sur le projet de nouvelle brochure touristique et de

déterminer les besoins. Diverses réflexions ont été menées avec l'Association des vins du Vully pour l'action « Caves ouvertes 2024 ».

- L'Office du tourisme collabore principalement avec Vully Tourisme (Fontaines pascales, chemins viticoles et cyclo, Caves ouvertes... etc.), Morat Tourisme (informations de la région sur le site internet Fribourg Région et Morat, slowUp... etc.) et Avenches Tourisme (calendrier des manifestations, lien Vaud Promotion, informations sur le Comptoir, fan zone et Rock The Lakes... etc.).
- Nous avons également un lien avec l'association région lac (ARL) dont nous sommes membre. Nous gérons avec eux l'Info Guide du lac de Morat et le lien avec Jura & Trois-Lacs.

## Fête de la vendange de Cortaillod

- Vully-les-Lacs était la commune invitée d'honneur à la Fête de la Vendange de Cortaillod les 29 et 30 septembre 2023. Un stand a été organisé avec la vente de vins et de gâteau du Vully.

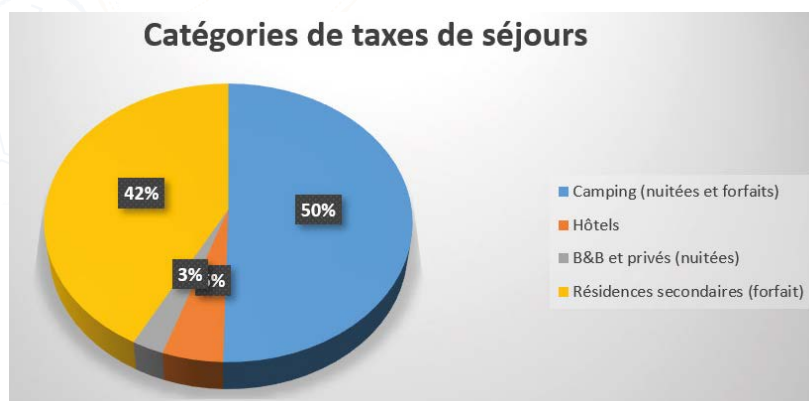
## Taxes de séjour

Un travail est en cours sur la modification du règlement des taxes de séjour. Il est proposé de le modifier pour intégrer la délégation de compétences d'encaissement des taxes liées aux locations d'Airbnb auprès de l'UCV.

L'encaissement des taxes de séjour est revenu au niveau de l'année 2020. En 2021, elles avaient atteint une croissance exceptionnelle de 8,7 % essentiellement due à la pandémie. La baisse marquée constatée en 2023 fait notamment suite à une réorganisation du camping. Plus de la moitié des recettes concerne la société d'exploitation du camping qui est le plus grand hébergeur de la commune. Le second est un hôtel, les autres sont principalement des taxes de séjours liées aux résidences secondaires et aux locations de chambre de type B&B.

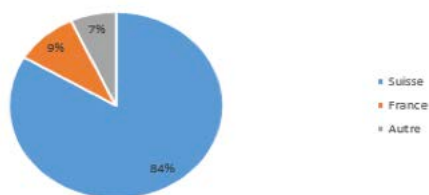
Les taxes ont rapporté :

- 2023 : CHF 206'458
- 2022 : CHF 226'353
- 2021 : CHF 248'327
- 2020 : CHF 228'362

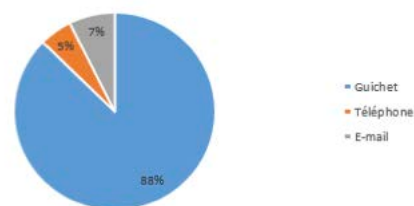


## Statistiques de fréquentation et des activités de l'Office du tourisme :

Pays de Provenance  
n=230



Type de demande  
n=230



## Economie et autres projets

### ARBV / COREB

Nous participons au Comité directeur de l'Association Région Broye-Vully (ARBV), entité liée à la COREB pour le soutien au développement des communes vaudoises de notre district.

Un engagement particulier a été nécessaire sur le retour de l'examen préalable du Plan directeur régional (PDR). Lors de la consultation, des oublis importants ont été constatés sur des projets concernant le développement économique et touristique de notre commune.

### Activités commerciales

#### Plage de Salavaux

Nous effectuons le suivi des points de locations et ventes actuels.

#### Changement de locataire-tenancier du restaurant communal du port

– À la suite de ce deuxième changement en deux années, il a été décidé d'élaborer un nouveau bail sur une durée de cinq années, d'actualiser certains points et d'augmenter le loyer.

#### Inventaires des sociétés morales

– Une fois par année, la commune doit valider le "rôle" des impôts. Nous devons contrôler en réconciliant les listes des personnes physiques et morales de la commune avec en parallèle celles du canton. Cette obligation faite depuis quelques années aux autorités locales a mis aussi l'accent en 2023 sur l'inventaire des sociétés.

#### Demandes de Food Trucks

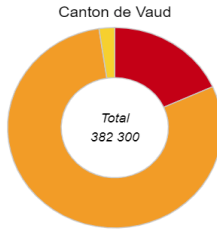
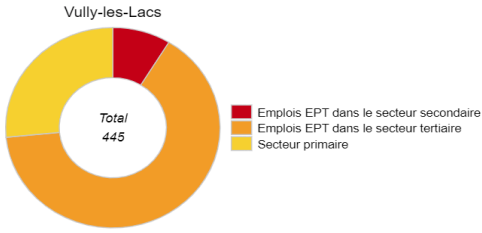
– Plusieurs demandes d'emplacements pour Food Trucks nous ont été faites. Nous avons pour l'instant chaque fois refusé. En effet, la Municipalité n'a pas de propre emplacement prévu à cet effet qu'elle pourrait louer pour l'installation de ces foodtrucks. D'autre part, elle préfère privilégier les commerces et restaurants locaux établis dans les secteurs demandés. Chaque cas est analysé individuellement et en cas d'intérêt pour la commune et les citoyens, la demande pourrait être acceptée.

### Développement économique

La Municipalité s'est engagée dans le PACOM et le PDR à défendre ses faibles zones artisanales ainsi que la zone touristique. Par contre, la commune ne pourra hélas pas créer une zone artisanale vaste comme dans certaines communes voisines. Ceci aurait permis un développement économique. Par contre, elle a mis à disposition de sociétés et d'indépendants des locaux libres en location.

## Statistiques des entreprises et des emplois sur Vully-les-Lacs

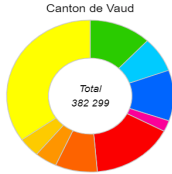
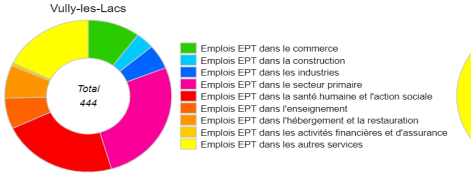
Emplois EPT par secteur économique



Entre 2020 et 2021, il est intéressant de constater que l'emploi a progressé de 24 postes. Il reste toutefois bas, car peu d'entreprises sont localisées sur notre territoire communal.

L'emploi est réparti dans les secteurs économiques suivants :

Emplois EPT par branche économique, sélection.



2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 >>  
Source : OFS, STATENT - 2021

Le secteur primaire, encore à environ 32 % il y a 5 ans, s'est affaibli en passant à 27%.





# Routes, sécurité & affaires culturelles

Associations locales ASLV

Journal Le Vullierain

Manifestations

Mobilité

Transports

### Missions :

- Encourager l'activité culturelle sur la commune de Vully-les-Lacs.
- Coordonner les activités entre les sociétés locales.
- Assurer la pérennité du journal Le Vullierain.
- Accompagner les projets communaux sous un angle culturel.

### Prestations :

- Edition du journal communal le Vullierain.
- Organisation de manifestations culturelles et festives.
- Soutien à la Fondation Espace Roger Monney.
- Soutien à divers événements culturels.

### Points marquants en 2023 :

- Divers événements à succès pour la Commission culturelle.
- Début des discussions concernant dissolution de l'ASLV.

### Synthèse des activités

La Commission culturelle de Vully-les-Lacs (CCVLL) a mis sur pied plusieurs événements.

#### Composition de la CCVLL :

- Mme Laetitia Kohler, Municipale
- Mr Florian Aeby, Conseiller communal
- Mr Sébastien Tréhan, responsable de l'Office du tourisme
- Mme Aurélie Maeder, habitante de Vully-les-Lacs
- Mme Regina Engel, habitante de Vully-les-Lacs

Parallèlement, une liste de bénévoles que la CCVLL peut contacter en cas de besoin a été mise sur pied.

Le comité s'est réuni à quatre reprises.

Les événements organisés en 2023 sont les suivants :

- La nuit du jeu en mars
- La Suisse.bouge en mai
- Concert classique à l'église de Constantine en septembre
- Nuit du Conte en novembre au Caveau de Constantine
- Une brocante pour les enfants en novembre
- Certains dimanches de l'Avent

Tous les événements ont rencontré du succès auprès de la population, avec environ 50 à 100 personnes présentes à chaque fois.

#### Participation au Comité de la Fondation Espace Roger Monney

La Municipalité fait partie du Conseil de fondation. Elle est représentée par un de ses membres.

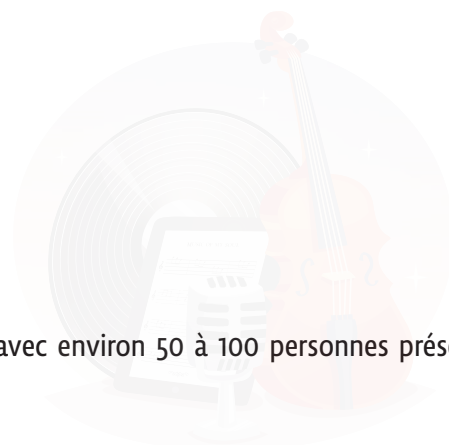
Une ouverture de l'Espace s'est déroulée les 8, 9 et 10 septembre 2023.

#### Association des sociétés locales ASLV

Nous maintenons un contact régulier avec l'ASLV. Un représentant de la Municipalité a participé aux assemblées générales en avril et octobre 2023. En avril, une modification des statuts a réduit le nombre de séances à une par année. Puis, après réflexion sur l'avenir de l'ASLV, un sondage a eu lieu en octobre démontrant que sa dissolution était souhaitée. Une Assemblée générale extraordinaire a été planifiée en janvier 2024 afin de procéder à cette dissolution.

#### Mesures prises :

- Meilleure intégration des dates des manifestations dans le journal communal et sur le site web de la Commune.
- Renoncer à une deuxième assemblée par année pour n'en maintenir qu'une. Les statuts ont été modifiés dans ce sens.



## Journal communal « Le Vullierain »

Trois éditions ont été distribuées.

Voici les éditions distribuées en tous ménages :

- 13<sup>e</sup> édition en janvier 2023
- 14<sup>e</sup> édition en juin 2023
- 15<sup>e</sup> édition en décembre 2023

Une séance de rédaction a lieu après chaque parution afin de débriefer sur l'édition passée et de procéder à un brainstorming d'idées pour la suivante. Cette séance réunit les quatre personnes impliquées dans ce dossier.

Toutes les éditions sont disponibles sous format électronique sur le site Internet de la commune sous l'onglet Vie Locale/ Journal communal « Le Vullierain » ([www.vully-les-lacs.ch/journal-communal-le-vullierain](http://www.vully-les-lacs.ch/journal-communal-le-vullierain).)

# Le Vullierain

Informations officielles



Commune de Vully-les-Lacs



## Editorial

**La Municipalité de Vully-les-Lacs vous souhaite un joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour une année 2024 remplie de joie, de réussite et de bonheur.**

L'été a joué les prolongations, s'étirant longuement vers un automne qui a eu un mal fou à répondre ses condamnés à la nature. D'autres solaires et sa chaleur se sont évanouies lentement dans cette longue arrière-saison, nous incitant à profiter de cette belle automne. La petite laine enfiler à la tête avant de sortir et les châtiments gelés que le froid de bon d'été attendent un peu.

Dès que l'on réajuste ses lunettes les matras fins et plumeux qui laissent place aux fils des bruits des rayons du soleil caressant les feuilles jaunes et orangées qui tapissent le sol. Cet allongement des beaux jours va-t-il devenir la norme?

Le Vullierain a hérité des prémices de l'hiver pour revenir en long et en large sur les

événements estivaux, avec en point d'orgue la fête du 1<sup>er</sup> Août et la sortie des aléuts dans le Chablais vaudois.

Le talent qui déglutit nos concitoyens méritait une large place dans ces colonnes. Collectivement, écrivains, artistes, musiciens, commerçants formeront une belle diversité qui enrichit la vie de la commune vullieraine.

Les affaires ne restent pas à la traîne. Au travers du succès du projet Vully-Beromünster, anciennement "Le Point", depuis un an, de nouveaux qui, si la valeur est élevée, pas forcément le nombre des années, le dynamisme n'est pas unapanage de la jeunesse.

Contre toute attente, le retour du froid nous ramène à la réalité. Nos pas ont à nouveau foulé les feuilles mortes et les congères d'Halloween ne furent finalement

pas hivers saison. Pendant que les barbes se rafraîchissent, nos commensaux hantés à penser à Noël. Cette période festive est abondée dans les lignes qui suivent grâce au soutien de la disposition des habitants par l'Office du tourisme pour que chacun se sente en propre discussion. Faire maison. Les fêtes de Noël seront une nouveauté des organisés par la Commission culturelle.

En particulier, Jean-Charles Laperche nous contera pas à l'honneur d'un de nos villages, comme il en avait par l'habitude jusqu'à. Il a l'habitude momentanément non seulement d'un maire, il nous demande de faire un fabuleux héritage de plus de 700 ans. Les archives communales de Vully-les-Lacs regorgent d'un patrimoine riche, un cadeau à mettre sous le sapin pour les futures générations.

**Infos utiles**

**Séances du Conseil communal**

- 12 décembre 2023 à Chavrey
- 12 mars 2024

**« Nous avons un héritage, légué par la nature et par nos ancêtres. Des paysages ont été des États d'âme et peuvent encore l'être pour nous-mêmes et ceux qui viendront après nous ; une histoire est restée inscrite dans les pierres des monuments. »**

Jean Guert

Bonne lecture! ☐ Philippe Cusset

<b>Le Port des Garinettes</b> page 4	<b>Décorez le sapin de l'OT</b> page 8	<b>Portraits de Vullierains</b> page 10	<b>Un peu d'histoire</b> Les archives communales de Vully-les-Lacs. page 12
---	---	--	---

## Routes, mobilité et transports

### Missions :

- Veiller à l'entretien et au renouvellement du réseau routier communal.
- Assurer le service de déneigement hivernal.
- Assister les spécialistes pour les tâches liées à la signalisation (police et pompiers).
- Développer et mettre en place un concept de mobilité sur le territoire communal.
- Poursuivre une offre toujours améliorée de transports publics pour notre région.

### Prestations :

- Entretien des routes.
- Service hivernal.
- Nettoyage des espaces publics.
- Trois lignes de bus.



### Points marquants en 2023 :

- Nous avons inauguré le pont sur la Broye rénové, le samedi 22 avril 2023.
- 2023 a marqué le début des travaux d'entretien routier, selon le plan quinquennal.
- Demande de modification de l'abonnement LNM.

## Synthèse des activités

### Routes

#### Réfection du Pont sur la Broye à Salavaux

Après la réouverture complète de la route, le 23 décembre 2022, et la mise en service des passerelles début février 2023, la Municipalité a organisé une journée d'inauguration du pont rénové et de la nouvelle passerelle cycliste.

Elle s'est déroulée le samedi 22 avril 2023 en présence d'environ 70 personnes, de la Municipalité et des entreprises ayant participé aux travaux. Le Canton était également invité, mais s'est excusé.

Après une présentation historique du pont, de sa construction à sa rénovation, dans la salle polyvalente de Salavaux, la population a eu l'occasion de se déplacer vers l'ouvrage afin de pouvoir poser des questions au consortium (Grisoni-Zugg et Morand) chargé des travaux.

## **Priorisation des tronçons à rénover**

Pour rappel, la Municipalité avait commandé une étude de l'état du réseau routier de la commune à l'entreprise ERTEC. Les résultats de l'étude montrent que son niveau est bon, nous décidant d'opter pour un entretien optimal.

En parallèle, la Municipalité avait également demandé une étude de mobilité au bureau d'ingénieurs Christe & Gyax. Un premier volet avait déjà été présenté au Conseil communal en juin 2019. Un second volet a été présenté à la Municipalité en juillet 2021.

À la suite de son adoption par le Conseil communal, il s'agit maintenant pour la Municipalité de discuter de cette étude et de planifier les priorités selon la fréquentation et la dangerosité des axes routiers, en tenant compte des aspects suivants : Christe & Gyax, ERTEC, fouilles fibre optique, canalisations, recommandations DGMR (gabarits des routes), Lhand, demandes des citoyens et du Conseil communal... etc.

Cela a entraîné la mise en place d'un plan quinquennal sur la gestion de l'entretien et des travaux routiers communaux en y intégrant les aménagements proposés dans l'étude de mobilité et sécurité. Cette vision nous permettra d'anticiper les travaux à prévoir et de les planifier au mieux, également sur le plan budgétaire.

Pour rappel, les travaux prioritaires avaient été fixés comme suit :

- Montmagny : Marquage au sol effectué en 2022
- Salavaux :
  - Route d'Avenches et de Vallamand
  - Trottoirs sur côté nord de la route de Villars-le-Grand et montée vers Constantine
  - Chabrey : Une partie des trottoirs côté sud et les arrêts de bus pour la sécurité des enfants

Le début des travaux étaient prévus en octobre 2023 après passage du préavis devant le Conseil communal en juin 2023. Suite à la demande de la Commission des finances de connaître la capacité de la Commune à absorber ces investissements, le traitement du préavis a été retirée de l'ordre du jour et reporté.

## **Route d'Avenches**

Le début des travaux étaient prévus en octobre 2023 après passage du préavis devant le Conseil communal en juin 2023. Suite à la lecture des rapports de la Commission des Finances, ainsi que celui de la commission ad hoc, la Municipalité a décidé de retirer le point de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 27 juin 2023. Le contenu des deux rapports des commissions a en effet retenu l'attention de la Municipalité, surtout celui de la Commission des finances, qui souhaitait obtenir plus d'informations globales sur les futurs investissements de la Commune.

## **Portes d'entrée de Salavaux en provenance de Villars-le-Grand et de Vallamand-Dessous**

Elles ont été installées le 28 décembre 2023 pour une durée de six mois. Des comptages de vitesse ont été réalisés avant et seront renouvelés après.

## **Entretien routier**

Des tronçons de route à Bellerive, Constantine et Montmagny ont été rénovés.

## **Entretien courant**

En fonction des besoins, nous avons procédé à la réfection de marquages, au fauchage de banquettes (environ trois fois par année de juin à septembre), à l'entretien de la signalisation verticale et au nettoyage du réseau routier, talonnage... etc.

Les déchets laissés au bord des routes font malheureusement partie des incivilités que la Municipalité essaie de gérer au mieux. Comme mentionné ci-dessus, le Service de voirie se charge de cette tâche dès que nécessaire.

## **Service hivernal**

L'équipe de déneigement, composée de la Voirie ainsi que d'habitants de VLL a procédé à deux interventions sur l'ensemble de la saison hivernale 2023-2024. Ceci avec des machines adéquates sur les routes communales. Le Canton intervient sur les routes cantonales.



## Coopération cantonale

La collaboration est excellente et, selon les sujets, un entretien est organisé avec le Voyer des routes et le Responsable de signalisation.

## Route à Chabrey

À la suite de travaux réalisés en 2019, des fissures ont été constatées sur ce tronçon de route.

Une séance avec l'entreprise Facchinetti SA qui s'était chargée de cette tâche a eu lieu afin de définir les responsabilités de chacun. Cette séance a permis la remise d'une note de crédit à l'attention de la Commune de Vully-les-Lacs pouvant être utilisée pour une durée de cinq ans, pour des travaux de construction adjugés de gré à gré à Facchinetti SA.

## Zones 30 km/h

Diverses demandes citoyennes en faveur de la création de zones 30 km/h ont poussé la Municipalité à déposer un dossier auprès du Canton. En mars 2024, nous sommes toujours en attente d'une réponse malgré plusieurs rappels. Les services cantonaux évoquent une surcharge de travail pour expliquer ce délai.

## Mobilité et transports

Trois lignes de bus desservent actuellement la commune de Vully-les-Lacs. Celles-ci sont exploitées par la société CarPostal.

## Projet de ligne St-Aubin - Sugiez

Dans le but d'offrir une meilleure prestation à ses habitants, la Municipalité suit toujours ce projet de près. Sa réalisation pourrait être accélérée, car projetée en parallèle du développement du site Agrico. La Commission de mobilité de la COREB, dont Vully-les-Lacs fait partie, va remettre cet objet à l'ordre du jour d'une séance avec les services cantonaux.

## Horaire de CarPostal 2023

L'horaire 2023 (valable du 15 décembre 2022 au 12 décembre 2023) n'a subi que des variations insignifiantes. Il ne s'agit pour la plupart que de corrections minimales.

## Alternatives au bus de ligne traditionnel

La mise en place d'une offre comme, par exemple, mybuxi.ch avait déjà été testée il y a quelques années en arrière et n'avait pas rencontré de succès. La Municipalité a quand même proposé une nouvelle fois cette idée auprès de la Commission de mobilité de la COREB dans le cadre de son action mobilité 2024. Cette suggestion n'a pas été retenue.

## Cartes journalières CFF

La commune met à disposition deux cartes journalières CFF par jour. En 2023, 563 d'entre elles ont été vendues sur 730 disponibles, ce qui représente un taux de commercialisation de 77,12%.

## Cartes journalières LNM

En 2023, la commune a reçu 300 cartes journalières qu'elle pouvait utiliser jusqu'à épuisement du stock. En tout, 222 exemplaires ont été distribués, ce qui représente un taux de vente de 74%.

Après une intervention de Vully-les-Lacs à ce sujet, une discussion avec la LNM dans le cadre de la COMMOB a permis de modifier les abonnements LNM dès 2024. Tous les titres invendus pourront être remis à la LNM. Il n'y aura donc pas de perte pour la commune.

## Réseau structurant (pistes cyclables)

En octobre 2022, le Grand Conseil a adopté une enveloppe budgétaire pour le développement du réseau. La Commune a rencontré le Voyer des routes à ce sujet et un dossier a été préparé et envoyé en septembre 2023 auprès du Canton.

## Sécurité et manifestations

### Missions :

- Maintenir l'ordre et la tranquillité publique.
- Entretenir des liens avec la gendarmerie, l'ORPC et le SDIS.
- Assurer le contact avec les Ambulances de Morat et l'ABSMAD.
- Gestion des manifestations.
- Gestion et suivi des contraventions.
- Gestion des objets trouvés ou perdus.
- Établissements publics (LADB).
- Veiller au respect des lois et règlements.
- Favoriser le développement de manifestations diverses assurant la vie sociale, communale et villageoise.

### Prestations :

- Deux agents de sécurité sont positionnés durant la période estivale aux abords de l'école et de la plage.
- Contrôle du stationnement vers la plage.
- Contrôles de vitesse avec des radars.
- Contrôle des établissements (police du commerce) .
- Délivrance de licences.
- Notifications.

### Points marquants en 2023 :

- La deuxième édition du Festival Rock The Lakes s'est déroulée du 18 au 20 août 2023 à Vallamand-Dessus.

## Sécurité

### Police cantonale

La collaboration avec la Gendarmerie vaudoise et les quatre communes de l'ancien district d'Avenches (Faoug, Avenches, Cudrefin et Vully-les-Lacs) se poursuit sous forme de séances trimestrielles, afin de pouvoir échanger et informer des différents problèmes survenus sur notre territoire. La Gendarmerie cantonale envoie au préalable ses statistiques d'intervention à la Municipalité.

La Gendarmerie vaudoise a effectué neuf contrôles de vitesse en 2023.

Au total, 3838 véhicules ont été concernés pour 471 dénonciations, ces dernières représentant un taux de 12.27% sur l'année.

D'autre part, 306 événements ont été recensés sur la Commune de Vully-les-Lacs en 2023. Il n'est malheureusement pas possible de relever uniquement les interventions « sur place », ceci en raison de l'absence de cette donnée, qui, si elle devait être relevée, engendrerait un processus trop conséquent pour finalement ne pas être complètement représentatif de l'activité globale sur le territoire de Vully-les-Lacs.

Il n'existe pas d'effectif policier dédié pour la Commune de Vully-les-Lacs. Le socle sécuritaire de base (SSB) est assuré 24/24 par 2 patrouilles au minimum sur l'ensemble de notre secteur, qui s'étend de Payerne à Cudrefin. Ce SSB est parfois, notamment du vendredi au dimanche, renforcé plus ou moins jusqu'à 22h par une patrouille du poste de police de Payerne. Localement, les missions sont principalement liées aux interventions (police secours) sollicitées par les citoyens de Vully-les-Lacs ou lorsque qu'un phénomène particulier a été relevé sur notre territoire et qu'il est nécessaire d'y apporter un effort spécifique.

La gendarmerie assume pleinement tout au long de l'année ses missions liées aux interventions sur notre territoire. Les périodes estivales sont marquées par la très forte affluence touristique. Elle tient compte dans notre analyse de cette situation en garantissant une présence préventive supplémentaire qui soit en adéquation avec le contexte local que ce soit par des patrouilles motorisées, cyclistes ou pédestres, par le poste mobile et ce sur l'ensemble des secteurs fréquentés par les touristes.

Ces dernières années la commune de VLL a été marquée par l'organisation de quelques événements, notamment la Fan Zone de l'Euro Foot 2021 et Rock The Lakes 2022 et 2023. La gendarmerie a collaboré dans le cadre de séances avec plusieurs partenaires pour que ces manifestations puissent se dérouler dans des conditions sécuritaires adaptées. Leur planification a dû être adaptée pour assurer une présence lors de ces événements.

Les rencontres trimestrielles entre la gendarmerie et la Commune de VLL permettent également de relever des problématiques ou phénomènes locaux (par ex : Plage de Chabrey) auxquelles la gendarmerie donne systématiquement une réponse, que ce soit par le biais de solutions en amont ou de mise en place de mesures préventives ou répressives.

Au vu de ce qui précède on ne peut clairement pas affirmer que la Commune de Vully-les-Lacs fait figure de « parent pauvre ». Bien au contraire, elle fait l'objet d'une attention particulière, notamment liée par sa forte attractivité estivale. Bien entendu, les mois d'hiver sont plus calmes en termes de fréquentation. Il n'en demeure pas moins que la présence de la gendarmerie et leur capacité à répondre aux sollicitations sont maintenues quoiqu'il arrive.

### **Police cantonale mobile**

Un poste de police mobile s'installe régulièrement sur la commune. L'information est publiée au préalable sur le site web de Vully-les-Lacs et, si le timing le permet, dans le journal communal Le Vullierain.

En 2023, les dates de présence du poste de gendarmerie mobile à Salavaux étaient les suivantes : les 8 février, 3 et 28 mars, 19 mai, 30 juin, 16 septembre et 8 octobre.

### **Police communale**

Deux employés communaux sont habilités à donner des contraventions et effectuent, durant la saison estivale, une tournée journalière dans le secteur de la plage et de ses parkings. Une communication régulière permet à la Municipalité de prendre les mesures qui s'avèrent nécessaires.

Au sujet des autres parkings, une stratégie devra être développée. Elle fera l'objet d'un travail de groupe d'une délégation de la Municipalité courant de l'année 2024.

Pour l'instant, une surveillance des véhicules en stationnement de longue durée a été instaurée.

En ce qui concerne le stationnement, ce sont 505 contraventions qui ont été distribuées. Lors de la rédaction de ces lignes, le 14 mars 2024, la situation des amendes n'était pas encore bouclée pour des raisons administratives concernant la bourse et le greffe, et notamment au sujet de quelques amendes d'ordres dont nous n'avons pas identifié les détenteurs. Sans possibilités de récupération par nos services, elles seront probablement mises en perte. La situation au 23 janvier 2024 était de CHF 20'200.-.

Il n'y a eu qu'une ordonnance pénale délivrée dans le domaine du stationnement en 2023.

Le règlement est régi par la LCR pour les amendes d'ordre et par le règlement de police communal pour les ordonnances pénales.

Il est à noter que trois ordonnances pénales d'avertissement à zéro franc ont été adressées pour trouble de l'ordre public, à la suite de dénonciations de la police cantonale. Cette pratique permet à cette dernière de facturer ses interventions.

Enfin, 362 commandements de payer ont été reçus pour notification par l'agent de police communal en 2023.

### **Police du commerce**

En ce qui concerne la police du commerce, l'agent municipal a pour fonction d'aller dans tous les établissements détenteurs d'une patente afin de contrôler leur carnet d'heures d'ouverture. Sur la commune de Vully-les-Lacs, nous avons treize licences pour les débits de boissons avec et sans alcool, dont huit qui ont des carnets pour la prolongation des heures d'ouverture.

### **Protect'Service Vaud**

La Municipalité a de nouveau fait appel cette année aux services de l'entreprise Protect'Service. Deux agents sont présents tous les soirs pendant les vacances scolaires estivales vaudoises, au même titre que les années précédentes, de 22h00 à 3h00 environ, dans le secteur de la plage et de l'école. Ce service est nécessaire afin de soutenir la Municipalité en matière de sécurité publique, pendant les vacances estivales aux abords du camping, de la plage et du site EPK afin de garantir la tranquillité et l'ordre. D'ailleurs la même société de sécurité est engagée à Avenches. Ces derniers sont également très satisfaits de leur service.

Une communication journalière avec les autorités municipales nous permet au besoin de réagir très rapidement. En effet, la Municipalité prend connaissance le lendemain du rapport de surveillance du soir d'avant. Dans le cas de déprédations ou autre, elle met immédiatement les services communaux concernés au courant (conciergerie ou voirie) et peut également échanger avec la gendarmerie en cas de besoin. Cette dernière ne peut par contre pas affréter une patrouille tous les soirs pour la commune de VLL uniquement, d'où l'engagement d'un service de sécurité privé.

## Protection civile (PCi)

### Missions :

- Protection de la population au 2e échelon.
- Appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires.
- Assister la population en cas d'événements dommageables ou de catastrophes.
- Protéger les biens culturels.
- Effectuer des travaux de remise en état.

### Prestations :

- Interventions en situation d'urgence (ISU).
- Sauvetages de personnes.
- Gestion du trafic routier.
- Gérer un état-major.
- Vérification de l'état des abris privés.
- Interventions en faveur de la collectivité (appui aux manifestations), cependant de plus en plus réduites.
- Cours de répétition et d'entraînement.

### Points marquants en 2023 :

Nous avons mis en place des Points de rencontre d'urgence (PRU) en marge de la pénurie électrique annoncée.

Le canton de Vaud compte dix districts et donc dix ORPC, dont celui de Broye-Vully.

Population au 1er janvier 2023 : 47'143 habitants (44'642 habitants au 1er janvier 2021).

230 astreints et volontaires au 1er janvier 2024, soit un astreint pour 205 habitants

Chiffres 2023 : 9 nouvelles recrues, 21 libérées, 36 volontaire en plus.

Effectif Vaud : 3883

Vully-les-Lacs est membre de l'ORPC Broye-Vully et y est représentée par deux délégués de l'exécutif, dont un qui fait partie du Comité de Direction (CODIR). En 2023, le coût par habitant était de CHF 14.46 (CHF 15.73 en 2022).

Déjà relevé par le passé, le problème du manque d'effectif a pris une tournure préoccupante en 2023. La situation est due notamment aux nouvelles règles introduites à la suite de la révision de la Loi fédérale sur la protection de la population du 1er janvier 2021.

La mise en application de celle-ci a ainsi continué à démontrer ses effets pervers en privant notre ORPC de 30% de son effectif.

La capacité générale d'intervention dans l'ensemble des domaines sera sérieusement menacée dès 2025. La diminution de personnel s'accompagne en parallèle d'une baisse, voire de la disparition, de services et de spécialisations, par exemple les cuisiniers. Cela pourrait influencer directement les prestations, mais également les finances.

Il y a eu un total de 1430 jours de service pour l'année 2023, dont 130 en situation d'urgence.

### Événements marquants

- Incendies sur la commune de Grandcour
- Crues et inondations sur le district et sur les lacs fin 2023
- Mise en place de PRU dans les communes



## Projet TETRIS:

Il s'agit de la refonte du système de protection civile vaudoise. En attente de décision.

Les prochaines étapes sont la mise en place d'un groupe de travail au sein de l'Administration cantonale. Les questions financières et de ressources humaines y sont notamment abordées. Le Conseil d'Etat sera nanti des résultats du groupe de travail au deuxième trimestre 2024.

Une fois la variante décidée par le Conseil d'Etat, le DJES, respectivement le SSCM, sera chargé d'opérationnaliser la réorganisation de la protection civile, notamment par l'élaboration d'une révision légale qui tiendra compte des besoins du terrain.

La variante LCU propose d'unifier les différentes organisations constituant la protection civile du canton de Vaud en une seule entité cantonale, disposant d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle structure, unifiées. Cette entité dispose d'effectifs, de matériel et d'infrastructures au sein de bataillons régionaux répartis sur l'ensemble du territoire. Des compétences décisionnelles importantes sont déléguées à ces bataillons. Cette variante nécessite un effort de mise en oeuvre important, mais apporte en contrepartie une réponse plus complète et durable aux enjeux actuels et futurs de la protection civile.

Comme mentionné par le Conseil d'Etat lors du rapport de Bataillon en mars 2024, la révision totale de la loi sur la protection de la population est en cours. Celle-ci prévoit de donner plus de compétences aux communes, avec un soutien du Canton, dans la préparation et la gestion d'événements sortant de l'ordinaire. Des états-majors régionaux, des cellules de crise communales et un Conseil cantonal de protection de la population sont notamment prévus dans ce cadre.

## Service de Défense Incendie et Secours (SDIS)

### Missions :

- Protection de la population au 1er échelon.
- Défense incendie et secours.

Un rapport hebdomadaire est envoyé aux communes membres. Il contient les interventions, formations et prochains événements.

### Points marquants en 2023 :

- Crues d'octobre et autres interventions. Le sujet est traité dans le dicastère des ports et plages.
- Présentation sur plan de la nouvelle caserne.

Population au 31 décembre 2023 : 32'146 habitants (source statistique Etat de Vaud) (44'642 habitants au 1er janvier 2021).

17 communes membres forment le Conseil intercommunal du Service de Défense Incendie et Secours Broye-Vully.

Six organes d'intervention (4 DPS-DAP Z et 2 DAP Y) sont répartis sur une superficie de 171 km<sup>2</sup>.

### Effectif

228 sapeurs-pompiers à la fin de l'année 2023 soit une diminution globale de 30 personnes dans leurs rangs. Effectif hausse pour les DPS, en baisse pour les DAP, en adéquation avec la tendance cantonale.

La commune de Vully-les-Lacs est membre du SDIS Broye-Vully et y est représentée par un délégué de l'exécutif également membre de la Commission de gestion. Le coût par habitant en 2023 était de CHF 37,91.- contrairement à CHF 38.- en 2022. Dépendra du choix effectué par l'assemblée législative du 24 avril prochain sur l'approbation des comptes et de l'attribution du bénéfice (restitution ou attribution).

27 habitants de VLL sont incorporés, dont un employé de la commune, ce qui est malheureusement insuffisant.

Nombre d'interventions sur la commune de Vully-les-Lacs

Il y en a eu 17 en 2023.

### Prestations :

- Assurer la défense incendie et le secours, conformément à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS).
- Missions de secours routier.
- Sauvetages de personnes et d'animaux.
- Lutte contre les inondations et pollutions.
- Assistances diverses pour des ascenseurs bloqués ou autres interventions techniques.
- Veiller à la bonne application des normes de construction destinées à prévenir les dangers d'incendie dans les bâtiments publics et scolaires.
- Un rapport hebdomadaire est envoyé aux communes membres. Celui-ci contient les interventions, les formations et les prochains événements.

### **Ambulances de Morat**

Les communes membres situées dans le canton de Fribourg contribuent à hauteur de CHF 15.- par habitant.

Pour les communes vaudoises, c'est le canton qui verse cette somme à leur place.

Dons en 2022 : CHF 140'000.- , soit une augmentation de CHF 20'000.- par rapport aux années précédentes.

Le plus gros client à Vully-les-Lacs est l'EMS Clair Vully.

La commune n'est pas représentée au sein du comité. Conformément à ses statuts, ce dernier a été élu en juin 2021 par l'Assemblée générale pour une période de cinq ans. Une réélection est statutairement possible.

Le Comité se compose comme suit :

- Le président
- Le vice-président
- Le secrétaire
- Le caissier
- 5 à 9 membres adjoints.

Actuellement, il y a un président, un vice-président, un secrétaire, un caissier et huit membres, donc un poste vacant. Toutes les communes membres ne pouvant être représentées, la Municipalité a demandé un échange avec la secrétaire du Comité. Cette suggestion est en attente de réponse.

### **ABSMAD**

Vully-les-Lacs est membre de l'association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ABSMAD). Chaque année, lors de l'Assemblée générale qui se déroule en mai, trois communes sont désignées pour la vérification des comptes.

En 2023, ce sont les communes de Vully-les-Lacs, Jorat-Menthue et Trey qui ont été nommées.

Nous ne faisons aucun versement en direct pour cette structure qui est financée par le canton. Un montant est ensuite refacturé aux communes par le biais de la cohésion sociale.

## Manifestations

### **pocama**

Cinquante-trois demandes de permis temporaires ont été déposées via le dossier POCAMA (Portail cantonal des manifestations), contre quarante-cinq en 2022. Aucune n'a été refusée. Le greffe les enregistre, la Municipalité les traite en séance et les valide avant transmission par le greffe au Canton pour examen et délivrance du permis temporaire.

Pour toute manifestation, un POCAMA est à remplir, mais certains organisateurs s'y prennent souvent très tard. Dans un tout ménage distribué à la population, la Municipalité a rappelé que toute demande devait lui parvenir au moins deux mois avant la date de l'événement.

### **Présence du Conseiller d'État, Frédéric Borloz, lors de la Fête nationale, le 1er août 2023.**

La Municipalité a mis sur pied un Comité d'organisation pour la Fête nationale du 1er août, composé d'un représentant de l'exécutif et des président-es des Jeunesses de Salavaux, Constantine-Montmagny, Vallamand et Villars-le-Grand.

Le Conseiller d'État Frédéric Borloz nous a fait l'honneur d'être parmi nous.

Environ 350 personnes ont pris part à cette manifestation, qui s'est déroulée à Vallamand-Dessus. Nous avons bénéficié de conditions météo magnifiques, avec toutefois quelques gouttes de pluie. La grande cantine montée à cette occasion était donc nécessaire.

Les participants à cet événement ont pu profiter de bus navettes gratuits mis exceptionnellement à leur disposition.

L'apéritif a été servi par les Jeunesses et un verre de bienvenue était offert aux habitants.

La nourriture a été préparée par Ilan Page et son équipe.

La tonnelle installée par la Jeunesse de Villars-le-Grand a contribué à la bonne ambiance de fin de soirée.

### **Deuxième édition du Festival Rock The Lakes**

Ce grand événement avait à nouveau lieu sur la commune de Vully-les-Lacs, plus précisément à Vallamand-Dessus.

À cette fin, plusieurs échanges et séances ont été nécessaires entre les services cantonaux concernés (police, pompiers, sécurité sanitaire, samaritains... etc.), l'organisateur et la Municipalité.

Après contrôle de conformité des installations sur place, le jour de l'ouverture du festival, la Municipalité a autorisé le déroulement de la manifestation moyennant quelques petites adaptations.

Nous avons tenu une réunion de débriefing en vue d'un nouveau festival en 2024. Le constat était excellent et la Municipalité était favorable au renouvellement de cet événement. Cependant, la propriétaire du terrain ne souhaitant plus le mettre à disposition, les organisateurs doivent chercher un autre emplacement.





# Affaires sociales

Paroisses

Cimetières

Forêts

Chemins AF

P.52 – 56

## Paroisses

### Mission :

Soutenir l'activité paroissiale des citoyens de confession protestante et catholique et gérer les églises.

### Prestation :

Les prestations consistent à maintenir le lien entre les ministres, les citoyens et l'administration communale, ainsi que l'entretien des lieux de cultes.

### Points marquants en 2023 :

Nous avons tenu plusieurs séances entre les municipaux des quatre communes de l'enclave afin de revoir et harmoniser la directive concernant la répartition des frais entre les quatre entités.

## Cimetières

### Missions :

- Nous devons offrir des aménagements en conformité avec les demandes des citoyens, assurer l'entretien régulier des sept cimetières communaux, procéder aux désaffectations lorsque c'est nécessaire.
- L'entretien des cimetières suit scrupuleusement les règlements en vigueur.

### Points marquants en 2023 :

Les travaux du cimetière de Villars-le-Grand se sont terminés, le résultat est très satisfaisant.

## Forêts

### Mission & Prestation :

Le territoire communal comprend 117 hectares de forêt publique qu'il faut gérer, tout comme le martelage pour les forêts privées.

Notre rôle est de procéder à des analyses et à prodiguer des conseils au sujet de multiples demandes en lien avec les arbres et la forêt.

Vully-les-Lacs est membre du Groupement forestier Broye-Vully (GFBV) créé en 2019. Le centre se situe à Russy (FR) et Cyril Combremont est le garde forestier affecté à notre commune.

### Points marquants en 2023 :

#### Classement des arbres

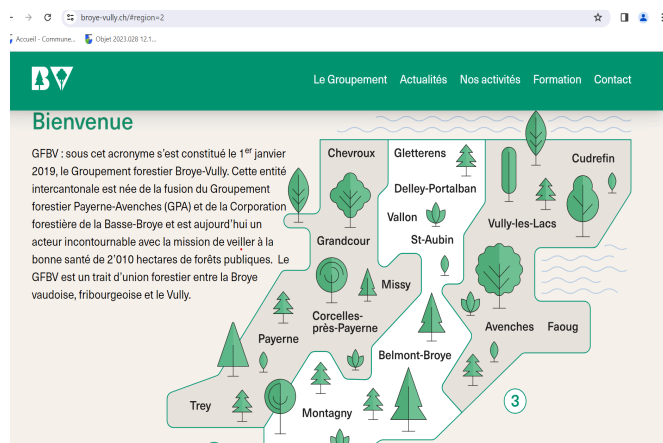
Nous avons achevé la réalisation du plan de classement des arbres remarquables d'importance cantonale de notre commune, et ce durant les mois de mai et juin 2023. Ce plan est actuellement déposé à la DGE, secteur biodiversité et paysage. Il vise à protéger les arbres, haies et bosquets hors de la surface forestière et ayant une valeur biologique et paysagère.

#### Plantation des écoles

Nous avons organisé et participé à la seconde plantation d'arbres des écoles dans la forêt de Charmontel avec des élèves de deux classes de 5H de Salavaux.

#### Site internet

À noter, la création du site internet du GFBV, [www.broye-vully.ch](http://www.broye-vully.ch). Ce site est destiné à chaque citoyen, propriétaire forestier ou non. Il se veut informatif, intuitif, et sera constamment mis à jour pour annoncer, par exemple, les travaux en forêt.





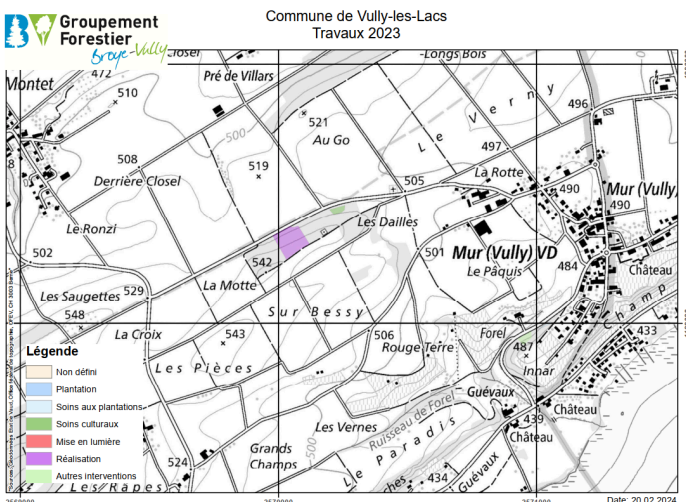
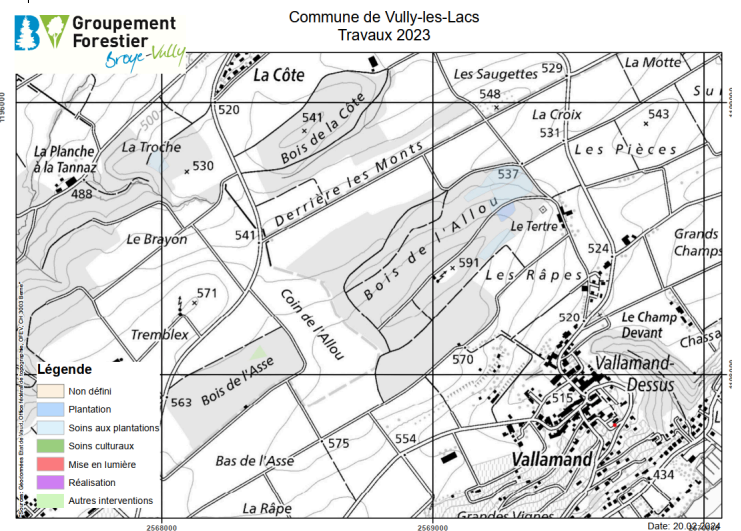
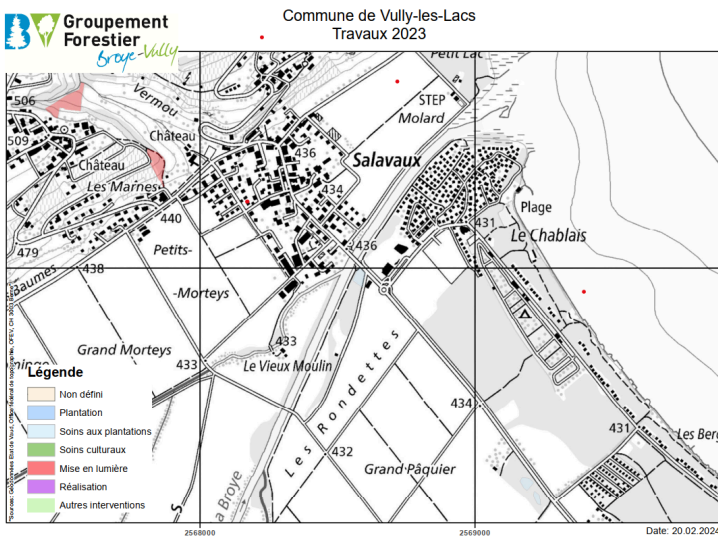
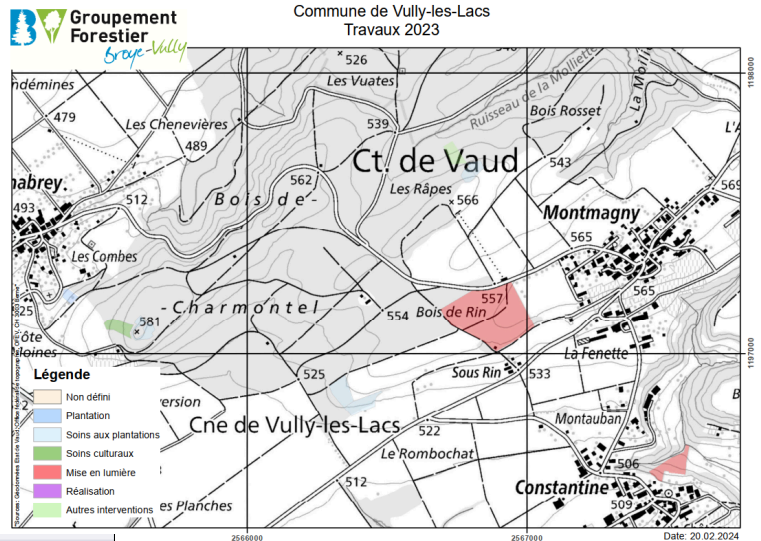
## Travaux du groupement

Nous avons procédé à une plantation compensatoire à la suite du défrichement lié à la construction du nouveau réservoir de Charmontel.

Le nettoyage du bois sec des chênes sur la plage de Salavaux a été réalisé. Les inondations de 2021 qui avaient fragilisé les arbres situés au bord du lac de Morat l'ont rendu nécessaire.

C'est une forêt appartenant à l'État, mais les bénéficiaires sont les utilisateurs de la plage.

Voici les cartes des travaux effectués par le Groupement forestier sur notre commune :



## Demande d'abattage

Notre commune a reçu onze demandes d'abattage d'arbres en 2023. Elles ont toutes abouti sans opposition et avec une détermination positive de la Municipalité, comprenant des plantations compensatoires exigées. Ce chiffre est relativement stable (8 demandes en 2022, 15 en 2021).

Une demande d'abattage de six chênes a été frappée par des oppositions. Elle a dû finalement être réduite à une autorisation d'abattage pour trois d'entre eux, l'opposant ayant renoncé à recourir à la CDAP.

## Affaires sociales

### Mission :

Promouvoir le « bien vivre ensemble » au sein de la population.

### Points marquants en 2023 :

#### Réceptions

#### Jeunes citoyens

La réception des jeunes citoyens qui s'est déroulée le 28 avril 2023 a vu la participation de six personnes sur les 31 invitées.

#### Nouveaux habitants

Entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, 142 nouveaux arrivants ont choisi d'habiter Vully-les-Lacs, ils étaient 190 l'année précédente. Le 3 novembre 2023, une cinquantaine de personnes récemment installées ont répondu à l'invitation des autorités communales et se sont retrouvées dans un restaurant pour une soirée conviviale.

#### Sortie des aînés

La sortie des aînés de 70 ans et plus a eu lieu fin août avec pour but de nous rendre au vélodrome à Aigle. Nous avons dû, hélas, subir de nombreux désistements de dernière minute, tous liés à la canicule. Il faut relever que ce 24 août 2023 était jour le plus chaud avec des pics entre 35 et 38 °C en Suisse romande. Finalement, après avoir annulé la visite de la ville d'Aigle et rallongé le retour en bus pour passer par le col des Mosses, nous nous sommes retrouvés au nombre de 107 participants répartis dans deux cars climatisés.

#### Nonagénaires

En 2023, nous avons eu le plaisir de fêter six nonagénaires, soit une nette diminution par rapport à 2022 où il y en avait eu douze.

#### Plan canicule

Le plan canicule a été déclenché mi-août pour une dizaine de jours. Nous avons informé les citoyens et transmis les recommandations d'usage via le site internet et par l'envoi d'un tout ménage communal. Un courrier a été adressé aux habitants âgés de plus de 75 ans.

#### Naturalisation

Nous n'avons pas eu de séance d'audition avec la commission pour des demandes de naturalisation, ce qui contrastait grandement avec l'année 2022. En revanche, nous constatons que les auditions réalisées en 2022 ont abouti à de nombreuses naturalisations en 2023 (fin de la procédure).

- 2023 = 42 naturalisations
  - 36 naturalisations ordinaires
  - 6 naturalisations facilitées
- 2022 = 3 naturalisations
  - 3 naturalisations facilitées

### Prestation :

Nous organisons les réceptions traditionnelles telles que l'accueil des nouveaux habitants ou des jeunes citoyens de 18 ans, ainsi que fêter les nonagénaires. Nous venons également soutenir certaines associations ou initiatives citoyennes. La participation aux auditions de naturalisation et la mise en place du plan canicule font partie de nos prérogatives.





## Le projet Ri-poste devient Vully-Rencontres

Après plus de 16 mois de collaboration avec Pro Senectute, le projet prend peu à peu forme et les membres ont décidé de se constituer en association. Il a été rebaptisé Vully-Rencontres et s'est trouvé un logo. Plus d'une dizaine d'activités sont proposées et des personnes motivées et dynamiques sont prêtes à diriger cette association.

Café-contact : Tournus 6 décembre 2022



**Marche : Claude Heimo et Bernard Bodet**



**Groupe marche**

Tous les jeudi sortie marche  
par tous les temps...  
Une équipe sympa et plein de découvertes...  
Durée de 1h00 à 2h00  
Rendez-vous au Local Vully-Rencontres  
Vallamand-Dessus à 9h00.



De la marche oui mais pas que...

Ouvert à toutes et tous

Rejoignez-nous !  
Pour + d'informations :  
Claude Heimo 079/917 14 45

## Améliorations foncières

### Mission :

Notre tâche est de garantir la sécurité des usagers sur les infrastructures agricoles, entretenir, améliorer l'efficacité et les adapter aux besoins.

### Prestation :

Nous devons pour cela programmer et réaliser leurs réfections.

### Améliorations foncières

Les travaux de réfection de la 4ème étape des infrastructures communales, préavis municipal N° 2021/04 accepté en mars 2021, ayant débuté en septembre 2022 se sont terminés en automne 2023. Le crédit alloué de 1 642 000 francs semble avoir été respecté, même si fin 2023, les dernières factures n'étaient pas encore réceptionnées.

### Projet Irrigation Basse-Broye (IBB)

De nombreuses séances de comité ont lieu et le mandat d'étude est octroyé à un bureau d'ingénieur en hydraulique et agronomique. Celui-ci a pour mission de calculer le coût que pourrait représenter une telle infrastructure. Des courriers ont été envoyés aux agriculteurs afin qu'ils inscrivent leur parcelle et une séance d'information est agendée.



# Bâtiments communaux

Police des constructions

P. 57 - 63

## Police des constructions

### Les missions du service technique :

- Aménagement du territoire et urbanisme communal.
- Police des constructions.
- Système d'information du territoire (SIT).
- Routes - Eaux - Déchetteries.

### Elles s'organisent autour de prestations spécifiques :

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Contrôle et salubrité des constructions, permis d'habiter et d'utiliser.
- Relation avec les bureaux d'ingénieurs, architectes, services cantonaux et propriétaires privés.
- Gestion et mise à disposition des données communales via le Géoportail.

### Les points marquants de l'année 2023

	2023	2022	2021	2020	2019
Préalable implantation A	0	0	0	0	0
Enquêtes P - (Canton commune)	45	70	65	56	48
Enquêtes C - (Complémentaires canton commune) (le dossier ne passe pas dans tous les services)	6	2	9	4	7
Enquêtes Mi - (Minime importance)	9	16	19	8	25
Autorisations simples (Autorisation panneaux solaires)	50	52	25	20	20
PAC	0	0	0	2	5
Dispenses	0	2	0	0	5
Requêtes pour abattage d'arbre	11	8	15	3	7
Autorisations simples	3	5	8	1	4
Autorisations spéciales	0	0	0	0	0
DGMR	0	1	0	0	0
DGE	0	0	0	0	0
Diverses demandes du canton (hors DGMR)	0	5	0	0	0
Groupe E - ESTI (courant fort)	0	3	0	0	0
Registre foncier	0	0	3	1	0
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>164</b>	<b>144</b>	<b>95</b>	<b>121</b>
<b>Dont 21 dossiers qui ont fait l'objet de remarques, oppositions ou synthèses cantonales négatives</b>					

### Remarques qui n'ont pas valeur d'oppositions

Reques	4	Pour 3 dossiers
--------	---	-----------------



## Oppositions

Reçues	26	Pour 14 dossiers
Suite:		
Retirées	5	Pour 5 dossiers
Levées	10	Pour 6 dossiers
Menant à un refus de permis	0	-
Annulée suite abandon dossier	0	-
En cours de traitement	11	Pour 4 dossiers

## Refus du canton

Synthèse cantonale négative	0	Menant au refus de permis de construire.
-----------------------------	---	--

## Recours

8 recours déposés au tribunal cantonal (CDAP) dont 5 contre nos décisions et 3 où nous sommes concernés (dans tous les secteurs concernés par le service technique, 6 pour les constructions).

Un recours au Tribunal fédéral (TF) car débouté à la CDAP.

## Synthèse des activités 2023

### Dossiers traités

Nous constatons une forte diminution des dossiers aboutissant à une enquête ou autorisation par rapport à l'année précédente. Cependant, il y a eu en 2023 une augmentation massive des demandes générales entrantes par téléphone et par courriels, notamment sur les possibilités de transformer les bâtiments, tant par les propriétaires eux-mêmes que par les promoteurs chargés de vendre un bien.

Il est donc probable qu'un pic de dossiers intervienne à nouveau après la mise en vigueur du nouveau PACom.

### Nouveau collaborateur

Le poste de travail mis au budget 2023 a été ouvert le 1er juin avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur. En provenance d'un bureau d'ingénieurs privé, il a eu besoin d'une phase d'apprentissage du fonctionnement d'une commune et des programmes informatiques utilisés. Sa présence a permis de décharger le personnel en place, par son activité dans divers secteurs liés au service technique.

### Dossiers externalisés

En 2023, sept dossiers ont été traités par le bureau AWA (Agence Wenker Architecture à Faoug) avec qui nous collaborons depuis de nombreuses années et qui fait partie de l'association des bureaux techniques Avenches Cudrefin Faoug Vully-Lacs. 23 dossiers étaient passés entre leurs mains en 2022. Dans ceux-ci, sont comptés des dossiers nécessitant un suivi de sa part, car ayant déjà été analysés par ses soins. En fin d'année, il restait deux dossiers, où la commune a besoin d'une expertise, en traitement chez AWA. Même si notre nouveau collaborateur n'a commencé à contrôler les demandes de mise à l'enquête que fin 2023, depuis son arrivée, aucun nouveau dossier n'a été confié à l'agence Wenker, sa présence ayant permis une meilleure répartition des tâches.

### Séances de conciliation

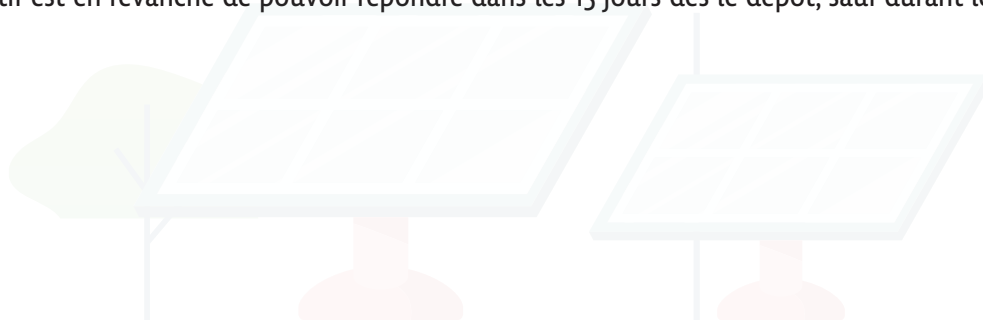
Aucune séance de conciliation n'a été organisée pour les dossiers de construction, mais deux fois dans d'autres dossiers traités par le service technique. Nous constatons avec désarroi que les particuliers mandatent très rapidement un avocat pour les soutenir dans une procédure d'opposition, ceci empêchant la possibilité de dialoguer et de concilier. La volonté de la municipalité reste celle de tenter une conciliation avant d'avancer dans une procédure juridique. Malheureusement, nous avons de plus en plus recours à notre avocat, soit pour demander des avis de droit (qui peuvent également servir pour de futurs dossiers identiques), soit pour nous défendre à la CDAP (cours de droit administratif et public) ou au tribunal fédéral (TF).

Cela nécessite un important et fastidieux travail en supplément de la tâche quotidienne de la secrétaire technique, avec la transmission des dossiers souvent importants par la quantité de documents. La Municipale en charge consacre également un temps considérable à la lecture des documents échangés durant les procédures et à la préparation des points spécifiques à valider par la municipalité.

### Traitement des dossiers

Il n'y a pas de statistiques des dossiers refusés ou retournés aux mandataires pour modifications. La volonté de la municipalité est d'envoyer des dossiers complets et conformes pour traitement au canton, pour éviter un retour au moment du traitement par la CAMAC (centrale des autorisations en matière de constructions). Ce point a été débattu lors d'un cours adressé à tout le personnel technique des communes, ainsi qu'aux municipaux, et cette vision était soutenue par tous les participants. Si l'on ne procédait pas de cette manière, c'est la CAMAC qui renverrait le dossier, ce qui prolongerait le délai de traitement au Canton.

Sur le plan communal, un registre des dossiers traités est tenu, avec les principales étapes (mise à l'enquête, délivrance du permis, début des travaux et permis d'habiter). Cependant, le temps de traitement des dossiers avant la mise à l'enquête n'est pas mesuré. L'objectif est en revanche de pouvoir répondre dans les 15 jours dès le dépôt, sauf durant les périodes de fêtes officielles.



## Bâtiments communaux

### Missions :

- Entretien, nettoyage et gestion des bâtiments communaux situés dans chaque village.
- Organisation, gestion et attribution des accès aux bâtiments et locaux.

### Prestations :

- Il s'exerce par la mise en œuvre d'un service de nettoyage, d'intervention et dépannage dans les biens immobiliers communaux, ainsi qu'un suivi des locations journalières.

### Les points marquants de l'année 2023

#### Gérance

La première année de travail avec la gérance Patrick Ridoux s'est bien déroulée. La communication entre les différents intervenants de la commune (Municipale, boursière, concierge) et la gérance se passe très bien. 2023 étant l'année de la reprise de notre important patrimoine, 2024 devrait permettre d'améliorer encore la gestion de la totalité du parc immobilier.

La gérance fournit des décomptes de coûts clairs, déclinés par bâtiment (ce qui n'était pas le cas avec Cogestim, notre ancien prestataire), quatre fois par an avec un décompte final annuel.

La gérance s'occupe de l'encaissement des loyers et de l'établissement des décomptes de charges. La municipalité a décidé durant l'année de passer les loyers au fur et à mesure des changements de locataires au décompte de charges plutôt qu'au forfait, afin d'avoir plus de transparence et pour que le consommateur paie ce qu'il utilise véritablement.

L'entretien et les pannes diverses sont prises en main par notre équipe de conciergerie sur place, ainsi que la gérance. Dans chaque bâtiment, les locataires ont à disposition les coordonnées des personnes à contacter en cas de pannes.

À intervalles réguliers, la gérance transmet à la Municipale en charge des retours sur la situation de vacance des biens en location. Les citoyens sont ainsi avertis des possibilités de location via le site internet de la commune, à la suite de la demande de divers Conseillers communaux, par une annonce dans le prochain tout-ménage communal édité ainsi que via les sites de la gérance et divers autres spécialisés dans l'immobilier.

#### Energie

La consommation d'électricité totale de la commune (y compris l'éclairage public, les STEP... etc.) est répartie sur plus de 100 compteurs. Le Groupe E nous a fourni en septembre le récapitulatif, par compteur, de consommation pour les années 2018 à 2021, ainsi qu'une prévision du coût supplémentaire engendré par la hausse des tarifs pour chaque compteur, basée sur 2021.

Consommation électrique	2018	2019	2020	2021
Vully-les-Lacs [kWh]	960'657	923'933	885'016	887'315

Les décomptes finaux arrêtés en cours d'année, le décalage est normal, les chiffres 2022 n'étant pas bouclés à l'heure de l'établissement du budget 2024.

Nous avons déjà quelques anciens compteurs qui ont été changés par le Groupe E pour être remplacés par des versions numériques dont le relevé se fait automatiquement. Il faudra voir à l'usage si ce relevé numérique permettra d'agir rapidement en cas de hausse inhabituelle de consommation.

À l'heure actuelle, c'est seulement au moment du décompte final annuel que nous pouvons réagir, en comparant avec les années précédentes. Une démarche est mise en place si quelque chose paraît anormal, mais il est parfois difficile de trouver la cause de la variation.

Nous constatons que les chauffages électriques des églises sont de grands consommateurs d'énergie. Une réflexion sera menée pour essayer de diminuer leur impact.

## Synthèse des activités 2023

### Location des salles

Bâtiment	Nombre de jours loués gratuits en 2023	Nombre de jours loués payants en 2023	Nombre de jours loués en 2023	Nombre de jours loués en 2022	Nombre de jours loués en 2021
Abri PC Mur	93	1	94	4	1
Caveau Constantine	6	13	19	24	12
Refuge de Charmontel	8	63	71	64	55
Salle communale Chabrey	46	17	63	102	44
Salle communale Montmagny	13	18	31	33	15
Salle communale Mur	28	7	35	48	32
Salle communale Vallamand	64	18	82	42	18
Salle communale Villars-le-Grand	72	26	96	141	119
Salle de paroisse Cotterd	78	16	94	56	81
Salle polyvalente Salavaux	33	4	37	62	42
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>182</b>	<b>624</b>	<b>576</b>	<b>419</b>

Nous essayons de répondre positivement à chaque demande de mise à disposition de locaux (gratuitement) pour les sociétés. Il faut parfois jongler entre les différents occupants (sociétés, écoles, externes) pour que chacun y trouve satisfaction. Certains sont loués pour de courtes périodes durant la journée, afin de proposer diverses activités aux citoyens, soutenues et encouragées par la Municipalité.

Sur demande de la commission de gestion, un inventaire des biens à louer a été établi. Les objets à louer seront dorénavant proposés par les divers canaux de communication utilisés par la commune (journal Le Vullierain, tous ménages, site internet). Nous avons ainsi tout mis en œuvre pour répondre favorablement aux demandes citoyennes.

Le greffe continue de gérer des locations de salles, les objets à disposition dans les bâtiments où il y a des appartements étant maintenant pris en charge par la gérance.

Nous avons constaté que les consignes n'étaient pas toujours respectées par les locataires. Une comparaison des contrats de location et manières de procéder avec différentes communes a été effectuée en 2023 et des éventuelles modifications de nos documents seront faites en 2024, dans le but de garantir le maintien de la propreté des locaux pour chaque utilisateur suivant.





## Horloges

L'horloge de Villars-le-Grand a été réparée en avril 2023. Une offre comparative a été demandée auprès d'un autre campaniste que celui qui travaille habituellement dans la commune, sans différence notable. La Municipalité a donc décidé de maintenir sa collaboration avec la personne habituée aux lieux. Dans l'ensemble, nous pouvons constater que tous ces mécanismes anciens, cœurs de nos villages, réclament un entretien minutieux qui coûte vite très cher, et que la marge entre le fonctionnement correct et la panne est très étroite.

## Château d'eau de Montmagny

Le château d'eau n'a pas été ouvert à la population cette année pour cause de sécurité. En effet, les barrières et les treillis ne sont plus aux normes actuelles. La Municipalité a la volonté de rénover et de maintenir la possibilité de monter sur ce magnifique emblème de la commune, ceci en assurant la sécurité des citoyens et des touristes. Un préavis devrait être présenté début 2024 au Conseil communal.

## Villa de Constantine

Comme indiqué lors du Conseil communal de septembre 2023, la villa dans son entier a été louée temporairement à une famille du village qui devait trouver une solution de logement durant la construction de leur propre bien, et ainsi éviter, notamment, le dérangement organisationnel lié à la scolarisation des enfants. En cours d'année, la municipalité a validé l'idée de rénover la villa afin de rentabiliser l'investissement.

## Bancomat

Des démarches auprès de diverses banques et établissements financiers ont été entreprises pour pouvoir continuer de proposer un point de retrait d'argent sur le territoire de la commune. Une société indépendante a répondu positivement et installera en début d'année 2024 un bancomat au même endroit que l'ancien, sous réserve d'une utilisation suffisante, les coûts engendrés par ce genre d'appareil étant très élevés.

## Plan de fermeture des bâtiments

Le plan actuel des clés de la commune repose encore sur celui de l'ancienne commune de Bellerive et a atteint ses limites, aussi bien par sa vétusté que pour ses capacités. Nous travaillons sur un nouveau plan, avec comme première étape le site scolaire et sportif de Salavaux.

## Sécurité

La SUVA a mené une enquête pour contrôler si les normes de sécurité étaient respectées dans les installations de chauffage à pellets. La commune était concernée pour son bâtiment de Chabrey. Une visite a eu lieu avec un expert accompagné de notre concierge et des petites améliorations apportant plus de sécurité pour les intervenants ont été directement mises en place dans la chaufferie, notamment par l'achat d'un appareil détecteur de gaz. Les dernières adaptations, nécessitant plus de travail, sont en cours de réalisation.

## Divers

Des machines à café de style Nespresso ont été installées dans les salles en location afin d'optimiser le confort des utilisateurs.

De petits travaux de restauration ont été effectués, sur initiative des concierges, au Caveau de Constantine, dans le couloir menant aux WC.

